

Innosuisse

RAPPORT DE GESTION 2024



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

**Innosuisse – Agence suisse pour
l'encouragement de l'innovation**

Innosuisse

RAPPORT DE GESTION 2024

selon l'art. 17 LASEI

CONTENU

| Comptes annuels
→ 1^{ère} partie

| Rapport annuel
→ 2^{ème} partie

Couverture: Carin Lightner, fondatrice et CEO d'Enantios,
travaille au laboratoire.

COMPTES ANNUELS 2024

selon l'art. 17 LASEI

Bilan	2
Compte de résultat	3
Tableau de variation des capitaux propres	4
Tableau des flux de trésorerie	5
ANNEXE	6
Informations générales et principes	7
1. Activité opérationnelle	7
2. Établissement des comptes	7
3. Principes régissant l'établissement des comptes	8
4. Principales estimations et appréciations de la direction	11
5. Gestion des risques financiers	12
Explications relatives au bilan	13
6. Liquidités	13
7. Créances résultant de transactions sans contrepartie	13
8. Compte de régularisation d'actifs	14
9. Tableau de variation des immobilisations incorporelles	15
10. Engagements résultant de transactions sans contrepartie	16
11. Autres engagements et compte de régularisation de passifs	16
12. Instruments financiers	17
13. Provisions	18
14. Engagements de prévoyance en faveur du personnel	19
Explications relatives au compte de résultat	24
15. Produits	24
16. Encouragement de l'innovation	25
17. Projets d'innovation internationaux	26
18. Charges de personnel	27
19. Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	28
20. Revenus financiers et charges financières	28
Autres informations	29
21. Engagements contractuels : contributions d'encouragement octroyées pour les périodes futures	29
22. Engagements contractuels : contributions d'encouragement par exercice comptable	30
23. Transactions avec des institutions et des parties liées	31
24. Redevances des leasings opérationnels	32
25. Engagements contractuels concernant des frais de fonctionnement pour les périodes futures	33
26. Information sectorielle	33
27. Événements postérieurs à la date de clôture des comptes annuels	33
Liste des abréviations	34

Bilan

(en KCHF)	Annexe	31.12.2024	31.12.2023
Liquidités	6	6'088	10'067
Créances résultant de livraisons et de prestations		41	14
Créances résultant de transactions sans contrepartie	7	33'664	16'573
Autres créances		158	9
Compte de régularisation d'actifs	8	0	15'781
Actifs circulants		39'951	42'444
Immobilisations incorporelles	9	8'607	7'263
Actifs immobilisés		8'607	7'263
Total actifs		48'557	49'707
Engagements résultant de livraisons et de prestations		332	706
Engagements résultant de transactions sans contrepartie	10	25'656	10'784
Autres engagements	11	2'541	2'426
Compte de régularisation de passifs	11	0	596
Provisions à court terme	13	608	538
Engagements à court terme		29'137	15'049
Engagements de prévoyance	14	4'956	3'666
Provisions à long terme	13	431	356
Engagements à long terme		5'387	4'022
Résultat de l'exercice		-15'346	12'130
Excédent / découvert du bilan		0	100
Réserves libres		28'062	15'832
Réserves affectées		0	0
Réserves de réévaluation des engagements de prévoyance		1'318	2'573
Capitaux propres		14'034	30'635
Total passifs		48'557	49'707

Compte de résultat

(en KCHF)	Annexe	2024	2023
Contribution financière de la Confédération	15	296'715	328'337
Contribution financière de la Confédération pour les mesures transitoires Horizon	15	60'018	65'929
Contribution financière de la Confédération aux loyers	15	697	659
Cofinancement UE	15	0	0
Autres revenus	15	523	385
Produits		357'953	395'311
Encouragement de projets d'innovation	16, 17	-318'945	-334'538
Entrepreneuriat fondé sur la science	16	-11'686	-10'238
Transfert de savoir et de technologie (TST)	16	-14'379	-10'019
Diffusion de l'information	16	-962	-1'147
Programmes d'encouragement thématiques	16	0	-361
Encouragement de l'innovation		-345'972	-356'303
Charges de personnel	18	-18'786	-18'530
Charges de biens et services	19	-5'758	-5'848
Autres charges d'exploitation	19	-1'589	-1'189
Amortissements	9	-1'262	-921
Charges de fonctionnement		-27'395	-26'488
Résultat d'exploitation		-15'415	12'520
Revenus financiers	20	138	20
Charges financières	20	-69	-410
Résultat financier		69	-390
Résultat de l'exercice		-15'346	12'130

Tableau de variation des capitaux propres

(en KCHF)	Report pertes et bénéfices	Réserves libres	Réserves affectées	Réserves de réévaluation	Capitaux propres
Capitaux propres (CP) au 1.1.2023	0	15'832	100	3'068	19'000
Résultat de l'exercice 2023	12'130	0	0	0	12'130
Réévaluation des engagements de prévoyance professionnelle	0	0	0	-495	-495
Résultat global 2023	12'130	0	0	-495	11'635
Dissolution des réserves	100	0	-100	0	0
Constitution des réserves	0	0	0	0	0
CP au 31.12.2023 avant affectation du bénéfice	12'230	15'832	0	2'573	30'635
Affectation du bénéfice 2023					
Constitution des réserves	-12'230	12'230	0	0	0
CP après affectation du bénéfice 2023	0	28'062	0	2'573	30'635
Capitaux propres (CP) au 1.1.2024					
Capitaux propres (CP) au 1.1.2024	0	28'062	0	2'573	30'635
Résultat de l'exercice 2024	-15'346	0	0	0	-15'346
Réévaluation des engagements de prévoyance professionnelle	0	0	0	-1'255	-1'255
Résultat global 2024	-15'346	0	0	-1'255	14'034
Utilisation des réserves	0	0	0	0	0
Constitution des réserves	0	0	0	0	0
CP au 31.12.2024 avant affectation du bénéfice	-15'346	28'062	0	1'318	14'034
Proposition d'affectation du bénéfice 2024					
Constitution des réserves	15'346	-15'346	0	0	0
CP au 31.12.2024 après affectation du bénéfice	0	12'716	0	1'318	14'034

L'affectation du bénéfice 2023 a été effectuée conformément à la décision du Conseil fédéral du 24 avril 2024 (attribution aux réserves libres du bénéfice de 12'230 KCHF porté au bilan). La

variation des réserves de réévaluation concerne les engagements de prévoyance en faveur du personnel.

Tableau des flux de trésorerie

(en KCHF)	Annexe	2024	2023
Flux de trésorerie provenant de l'activité opérationnelle			
Résultat de l'exercice		-15'346	12'130
Postes du compte de résultat sans effet sur la trésorerie			
Amortissements	9	1'262	921
Variation des engagements de prévoyance	14	34	-46
Variation des autres provisions	13	145	-34
Inscription de prestations propres à l'actif	9, 15	-331	-361
Variation de l'actif circulant opérationnel et des engagements			
Variation des créances résultant de livraisons et de prestations		-27	-4
Variation des créances résultant de transactions sans contrepartie	7	-17'091	4'170
Variation des autres créances		-150	-7
Variation des régularisations d'actifs	8	15'781	-12'704
Variation d'engagements résultant de livraisons et de prestations		-373	-176
Variation d'engagements de transactions sans contrepartie	10	14'872	-5'296
Variation des autres engagements	11	115	-635
Variation des régularisations de passifs	11	-596	570
Flux de trésorerie nets provenant de l'activité d'exploitation		-1'705	-1'471
Investissements/désinvestissements dans des immobilisations incorporelles	9	-2'275	-2'378
Flux de trésorerie nets provenant de l'activité d'investissement		-2'275	-2'378
Variation des liquidités		-3'979	-3'849
Liquidités au 1.1		10'067	13'916
Variation des liquidités		-3'979	-3'849
Liquidités au 31.12	6	6'088	10'067

ANNEXE
COMPTES ANNUELS

Informations générales et principes

1. Activité opérationnelle

Innosuisse, l'Agence suisse pour l'encouragement de l'innovation, est un établissement fédéral de droit public doté de la personnalité juridique, qui fait partie de l'administration fédérale décentralisée. Elle a son siège à Berne. La mission, l'organisation, les organes et les instruments d'Innosuisse sont définis par la loi sur Innosuisse (LASEI) et la loi fédérale sur l'encouragement de la recherche et de l'innovation (LERI). Les tâches d'Innosuisse consistent à encourager l'innovation fondée sur la science dans l'intérêt de l'économie et de la société. Aujourd'hui, la clé de la réussite économique réside dans l'association du savoir, de l'expérience, de la recherche et du développement. Innosuisse promeut de manière ciblée la collaboration entre science et marché à travers des projets d'innovation, le réseautage, la formation et le coaching.

2. Établissement des comptes

Normes appliquées et informations générales

Les présents comptes annuels d'Innosuisse sont établis conformément aux normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS).

En tant qu'unité administrative de l'administration fédérale décentralisée disposant de sa propre comptabilité, Innosuisse est entièrement intégrée dans les « comptes consolidés de la Confédération », conformément à l'art. 55 de la loi sur les finances de la Confédération (LFC). Les présents comptes annuels sont les comptes individuels de l'exercice allant du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024. Le bilan est arrêté au 31 décembre 2024. Les comptes annuels sont présentés en francs suisses, la monnaie fonctionnelle d'Innosuisse.

Les présents comptes annuels ont été approuvés le 28 février 2025 par le conseil d'administration. L'évaluation est basée sur des critères uniformes. Le principe de l'évaluation individuelle des actifs et des passifs s'applique. Les actifs et passifs sont comptabilisés à leur va-

leur nette réalisable ou à leur valeur utile potentielle. L'évaluation est effectuée au coût d'acquisition historique, déduction faite des corrections de valeur, ou au coût amorti.

Nouvelles normes et normes modifiées

Les changements de principes comptables résultant de la première application de normes ou d'interprétations nouvelles ou modifiées sont appliqués rétrospectivement, à moins qu'une application prospective soit expressément prescrite. Lorsqu'une norme est appliquée avant la date de son application obligatoire, ce fait est communiqué.

Aucune nouvelle norme ou adaptation n'est entrée en vigueur durant l'exercice 2024.

Innosuisse n'a pas appliqué par anticipation les normes, interprétations et modifications de normes existantes déjà publiées (cf. liste ci-après) et qui s'appliquent obligatoirement pour les exercices commençant le 1^{er} janvier 2025 ou ultérieurement. L'impact des normes qui entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2025 a été analysé en 2024. En 2025, le bilan est augmenté des contrats de leasing, tant à l'actif qu'au passif. Les charges restent globalement inchangées, seuls les comptes généraux utilisés changent. Au lieu des charges matérielles, des comptes seront comptabilisés dans les amortissements et les charges financières (intérêts).

Norme / désignation	Entrée en vigueur
IPSAS 43 Contrats de location	1.1.2025
IPSAS 44 Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées	1.1.2025
IPSAS 45 Immobilisations corporelles	1.1.2025
IPSAS 46 Évaluation	1.1.2025
IPSAS 47 Produits	1.1.2026
IPSAS 48 Charges de transfert	1.1.2026
IPSAS 49 Régime de retraite	1.1.2026

3. Principes régissant l'établissement des comptes

Liquidités

Les liquidités comprennent les espèces en francs suisses, les avoirs librement disponibles auprès d'établissements financiers ainsi que le solde du compte de dépôt auprès de l'Administration fédérale des finances (AFF). Géré sous la forme de compte-courant, ce compte accueille les excédents en liquidités ainsi que les prêts de l'AFF octroyés aux conditions du marché afin de garantir la solvabilité d'Innosuisse (art. 20 LASEI). Les liquidités sont évaluées au cours applicable à la date de clôture.

Créances résultant de livraisons et de prestations

Les créances résultant de livraisons et de prestations sont portées au bilan à leur valeur nette réalisable, déduction faite des corrections de valeur opérées pour les créances douteuses. Toutes les créances résultant de livraisons et de prestations sont des créances avec contrepartie directe. Les créances en euros sont comptabilisées durant l'exercice au taux de change annuel fixé par la Trésorerie fédérale, et évaluées à la date de clôture au taux alors applicable.

Créances résultant de transactions sans contrepartie directe

Dans les créances résultant de transactions sans contrepartie directe sont comprises les demandes de restitution adressées à des bénéficiaires de subventions ainsi que les créances envers la Confédération et l'Union européenne (UE) pour leurs contributions financières en faveur de projets d'innovation en cours ou terminés.

Les créances résultant de transactions sans contrepartie directe sont portées au bilan à leur valeur nette réalisable. Le risque de défaut est évalué conformément à la norme IPSAS 41. Les créances en euros sont comptabilisées durant l'exercice au taux de change annuel fixé par la Trésorerie fédérale, et évaluées à la date de clôture au taux alors applicable.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leurs coûts d'acquisition. Elles sont

amorties de manière linéaire, à compter de leur mise en service, en fonction de la durée d'utilisation attendue. Le seuil d'inscription à l'actif est fixé à 5 KCHF.

Classe d'immobilisation	Durée d'utilisation (ans)
Machines de bureau, matériel informatique et systèmes de communication	2 - 8

Les durées d'utilisation et les pertes de valeur sont examinées chaque année.

Immobilisations incorporelles

L'évaluation initiale des immobilisations incorporelles se fait à leurs coûts d'acquisition ou de production. Le seuil d'inscription à l'actif pour les immobilisations incorporelles acquises est fixé à 100 KCHF. Les coûts de la phase de conception et de réalisation peuvent être capitalisés uniquement si les critères suivants sont cumulativement remplis :

- les coûts d'acquisition / de production peuvent être déterminés de manière fiable ;
- l'immobilisation incorporelle est identifiable, c'est-à-dire que l'actif est séparable ou fondé sur des droits contractuels ou légaux ;
- le pouvoir de disposition sur l'immobilisation incorporelle est donné ;
- il est probable qu'Innosuisse tirera un bénéfice économique futur de l'immobilisation incorporelle.

Les licences de logiciels achetées sont comptabilisées initialement à leur coût d'acquisition. Il s'agit du prix d'achat et des autres frais engagés pour la mise en service (par exemple la configuration).

Les logiciels activés sont amortis de manière linéaire, à compter de leur mise en service, en fonction de la durée d'utilisation attendue (de trois à sept ans) et sont inscrits au compte de résultat en tant qu'amortissement des immobilisations. Innosuisse n'active pas les immobilisations incorporelles ayant une durée de vie indéterminée.

Classe d'immobilisation	Durée d'utilisation (ans)
Logiciel standard	3
Logiciel spécifique	3 - 7
Immobilisations incorporelles en développement	Pas d'amortissement

La valeur résiduelle, la durée d'utilisation et la méthode d'amortissement d'une immobilisation incorporelle sont examinées chaque année, et au besoin, adaptées.

Engagements résultant de livraisons et de prestations

Les engagements résultant de livraisons et de prestations sont évalués à leur valeur nominale et comptabilisés en tant qu'engagements à court terme. Les engagements en monnaies étrangères sont comptabilisés durant l'exercice au taux de change annuel fixé par la Trésorerie fédérale, et évalués à la date de clôture des comptes au taux alors applicable.

Engagements résultant de transactions sans contrepartie directe

Les engagements résultant de transactions sans contrepartie directe comprennent les engagements envers les universités, hautes écoles, PME, start-up et autres bénéficiaires de mesures d'encouragement de l'innovation d'Innosuisse.

Innosuisse reconnaît les charges d'encouragement de l'innovation dès que la documentation nécessaire est parvenue à Innosuisse et que la sortie de fonds est irrévocable. Les financements accordés sont présentés à l'annexe 21 en tant qu'engagements non portés au bilan.

Les engagements dans le cadre de projets cofinancés avec l'UE sont comptabilisés partiellement en euros. Ils sont évalués durant l'exercice au taux de change annuel fixé par la Trésorerie fédérale et, à la date de clôture des comptes, au taux alors applicable.

Provisions et passifs éventuels

Les provisions sont des engagements potentiels basés sur des événements passés. Le montant et l'échéance des engagements sont incertains mais peuvent être estimés. Le montant de la provision correspond à la valeur attendue des futures sorties de trésorerie.

Si un engagement ne peut être estimé avec une fiabilité suffisante, il est présenté comme un passif éventuel. L'évaluation des provisions est basée sur la meilleure estimation possible des dépenses attendues.

Provisions liées aux primes de fidélité

Une prime de fidélité est octroyée après dix années de service auprès d'Innosuisse. Elle est fixée d'après le montant du salaire prévu lorsque la prime sera effectivement due. Elle consiste :

- en la moitié du salaire mensuel après 10 années de service ;
- en la moitié du salaire mensuel après 15 années de service ;
- en un salaire mensuel après 20 années de service ainsi qu'après chaque nouvelle tranche de cinq années de service.

La direction peut spécifier que la prime de fidélité peut ou doit être octroyée entièrement ou partiellement sous forme de congés payés.

Le montant des provisions à constituer pour les primes de fidélité est calculé selon la méthode des unités de crédit projetées. La valeur des primes de fidélité au jour déterminant pour l'évaluation équivaut à la valeur actuelle, à cette même date, des prestations dues. Ce calcul est effectué par un expert en actuariat indépendant. Pour ce calcul, un salaire mensuel correspond à 1/12 du salaire annuel.

Engagements de prévoyance en faveur du personnel

Tous les collaborateurs d'Innosuisse sont assurés auprès de la Caisse fédérale de pensions (PUBLICA) contre les conséquences économiques de la vieillesse, du décès et de l'invalidité. Innosuisse est affiliée à la caisse de prévoyance de la Confédération. Deux plans de prévoyance existent pour les collaborateurs d'Innosuisse concernant les cotisations d'épargne, les cotisations d'épargne volontaires et les rachats (art. 3 RPEC) : un plan standard pour les collaborateurs jusqu'à la classe salariale 23 et un plan pour cadres pour les collaborateurs à partir de la classe salariale 24. Les modèles de calcul sous-jacents au règlement se fondent sur l'âge de la retraite (65 ans). Innosuisse n'a aucune influence sur la politique commerciale ni sur la politique de placement de PUBLICA. Elle s'acquitte auprès de PUBLICA des cotisations de l'employeur et

de celles des employés fixées dans le règlement susmentionné. Les prestations de prévoyance se fondent en règle générale sur l'avoir de vieillesse individuel de l'assuré.

Conformément aux exigences de la norme IPSAS 39, les régimes de retraite de la Confédération sont classés comme des régimes à prestations définies. En vertu de cette norme, les plans de prévoyance de la Confédération sont qualifiés de plans de prévoyance fondés sur la primauté des prestations. À la différence de la théorie statique du bilan utilisée dans le droit suisse en matière de prévoyance, l'approche économique fondée sur la norme IPSAS 39 consiste à calculer les droits à des prestations de prévoyance acquis, compte tenu de l'évolution future des salaires et des rentes. Les engagements au titre de la prévoyance en faveur du personnel qui sont inscrits au bilan correspondent à la valeur actuelle des engagements de prévoyance fondés sur la primauté des prestations (Defined Benefit Obligation, DBO), après déduction des avoirs de prévoyance à la valeur de marché.

Les coûts des services rendus au cours de la période et les engagements liés aux plans de prévoyance sont déterminés au moyen de la méthode actuarielle dite des unités de crédit projetées. Le calcul se fonde sur les données concernant les assurés (salaire, avoir de vieillesse, etc.), compte tenu des hypothèses démographiques (âge de la retraite, taux de fluctuation, taux d'invalidité, mortalité) et financières (évolution des salaires et des rentes, taux d'intérêt projeté des avoirs de vieillesse). Les valeurs calculées sont actualisées à la date d'évaluation sur la base d'un taux d'escompte.

Dans le compte de résultat, les coûts des services rendus au cours de la période, les coûts administratifs et les intérêts des engagements nets de prévoyance sont comptabilisés avec les charges de personnel.

Les gains et les pertes actuariels ainsi que les gains et les pertes liés aux placements ou aux plans de prévoyance sont saisis directement dans les capitaux propres pour la période à laquelle ils sont survenus. Les gains et les pertes actuariels découlent de modifications des hypothèses retenues et d'ajustements liés à l'expérience acquise.

La prise en compte du partage des risques dans l'évaluation des engagements de prévoyance s'effectue en deux étapes et nécessite la définition d'hypothèses supplémentaires. Comme pour les hypothèses financières et démographiques, il s'agit d'hypothèses établies du point de vue de l'employeur. Dans un premier temps, l'hypothèse retenue est que le conseil de fondation de la Caisse de prévoyance continuera de prendre des mesures visant à maintenir l'équilibre financier de celle-ci et à éviter la redistribution systématique des avoirs des assurés actifs vers les retraités. Dans le plan de mise en œuvre, la seule (et la plus probable) mesure de réduction des risques consisterait à abaisser le taux de conversion jusqu'à un niveau jugé correct du point de vue actuariel. Étant donné qu'aucun déficit de financement structurel ne peut être constaté, aucune adaptation des prestations (en particulier aucun abaissement du taux de conversion et donc aucune mesure de compensation) n'est prise en compte dans les calculs de cette année.

Un déficit de financement existe toutefois selon les normes IPSAS. D'un point de vue comptable, ce déficit est comblé, conformément à la répartition actuelle des cotisations d'épargne réglementaires, à hauteur de 60 % par l'employeur et de 40 % par l'employé. La part incombant à l'employé est divisée, sur la base d'un forfait fondé sur les années de service passées et futures, en une contribution au financement déjà fournie et une autre encore à effectuer. La contribution déjà fournie réduit la valeur actuelle de l'engagement de prévoyance de l'employeur, tandis que la contribution restant à accomplir réduit le coût des services futurs de l'employeur.

Suite à l'introduction du partage des risques, les effets liés aux modifications du plan de prévoyance qui concernent les hypothèses émises dans le cadre du partage des risques ne sont plus inscrits au compte de résultat mais directement dans les capitaux propres en tant qu'élément de la réévaluation des engagements.

Conversion des monnaies étrangères

Les liquidités, les créances et les engagements en monnaie étrangère sont évalués selon le cours applicable le jour de la clôture des comptes.

Monnaie	31.12.2024	31.12.2023
Euro (EUR)	0.93889	0.92978

Capitaux propres

Innosuisse est une institution de droit public et ne dispose pas de ce fait de capital souscrit. Selon l'art. 19 LASEI, Innosuisse peut constituer des réserves. Le total des réserves ne doit pas dépasser 15 % de la contribution fédérale versée pour l'année concernée. Les fonds de tiers ne sont pas inclus.

Produits

Selon la LASEI, Innosuisse finance ses activités par les moyens suivants :

- les indemnités versées par la Confédération ;
- les fonds de tiers ;
- les restitutions au sens de la loi du 5 octobre 1990 sur les subventions.

Les indemnités versées par la Confédération sans contrepartie directe comprennent les contributions annuelles destinées à indemniser les tâches visées à l'art. 18, al. 1 et 2, et 19 à 24, ainsi qu'à l'art. 28, al. 2, LERI. Ces revenus sont comptabilisés au cours de l'année pour laquelle le montant a été alloué. Cette indemnité comprend un montant pour le loyer des locaux administratifs dont s'acquitte Innosuisse auprès de l'Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL).

En outre, Innosuisse reçoit de l'UE des contributions liées à des projets spécifiques au titre de l'encouragement de l'innovation. En lien avec les mesures transitoires mises en œuvre par la Confédération du fait de la non-association de la Suisse à Horizon Europe, Innosuisse reçoit des contributions financières du SEFRI depuis 2022. Ces financements concernent principalement des projets pluriannuels, sont traités comme des contributions transitoires et sont déduits des contributions d'encouragement brutes d'Innosuisse.

Résultat financier

Les différentes rubriques du résultat financier sont comptabilisées selon le principe du produit brut.

4. Principales estimations et appréciations de la direction

Innosuisse établit ses comptes annuels conformément aux normes IPSAS. L'agence utilise à cette fin des estimations et des appréciations de la direction qui peuvent affecter les actifs et les passifs, les produits et les charges ainsi que la présentation des actifs et des passifs éventuels au cours de la période sous revue. Bien que ces estimations aient été faites par la direction en toute connaissance des événements en cours et des éventuelles mesures qu'Innosuisse pourrait être amené à prendre à l'avenir, les résultats réels peuvent différer de ces estimations et évaluations. Les domaines impliquant un degré élevé d'incertitude d'estimation ou d'évaluation de la direction sont indiqués ci-dessous.

Durée d'utilisation et dépréciation d'immobilisations incorporelles

Lors de l'estimation de la durée d'utilisation d'une immobilisation incorporelle, l'on prend en compte l'utilisation prévue, les développements technologiques et l'expérience acquise avec des actifs comparables. Un changement dans l'estimation de la durée d'utilisation peut avoir un impact sur le calcul des amortissements futurs.

La valeur des immobilisations incorporelles est vérifiée lorsqu'il existe des indices concrets de surévaluation de la valeur comptable. Leur valeur est déterminée sur la base d'estimations et d'hypothèses faites par la direction concernant les avantages futurs de ces immobilisations. Les valeurs effectivement atteintes peuvent différer de ces estimations.

Provisions et passifs éventuels

Selon les circonstances, des actions en justice peuvent être exercées contre Innosuisse dans le cadre de ses activités ordinaires. La direction doit évaluer la probabilité de telles revendications, qui sont incertaines au moment de la clôture des comptes, et estimer le montant de la dépense éventuelle afin de refléter le risque de manière adéquate dans une provision. Par conséquent, des différences peuvent apparaître entre les résultats réels et les hypothèses formulées par la direction.

Engagements de prévoyance en faveur du personnel

Les charges et les engagements de prévoyance sont calculés chaque année par des actuaires indépendants selon la méthode des unités de crédit projetées. Les calculs sont basés sur des hypothèses actuarielles, telles que le rendement à long terme attendu des avoirs de prévoyance, l'évolution attendue des salaires et des rentes, l'espérance de vie des employés assurés, le taux d'actualisation des engagements de prévoyance ou le partage des risques entre l'employeur et l'employé (risk sharing). En raison de la nature à long terme des engagements, les hypothèses retenues dans les calculs sont soumises à d'importantes incertitudes.

5. Gestion des risques financiers

Innosuisse dispose d'un système de gestion des risques d'entreprise (Enterprise Risk Management, ERM) interne et d'un système de contrôle interne (SCI), tous deux basés sur une politique pertinente des risques à laquelle contribuent le conseil d'administration, la direction et les collaborateurs d'Innosuisse.

Le fait de présenter annuellement de manière appropriée les rapports à la direction et au comité audit et compliance (ACC) du conseil d'administration ainsi qu'au conseil d'administration lui-même, vise à garantir et à développer en permanence la transparence des risques et donc la culture du risque.

Risque de change

Innosuisse possède un compte en euros pour effectuer des transactions liées aux programmes de coopération européens.

Dans le cadre du programme Eurostars-2, la Commission européenne verse à Innosuisse

des contributions financières en euros. Innosuisse reverse en euros les montants reçus aux entreprises et aux partenaires de recherche subventionnés. Elle ne s'expose donc à aucun risque de change. L'évaluation annuelle des avoirs en devises étrangères conduit cependant à des corrections.

Risque de fluctuation des cours

Innosuisse n'est exposée à aucun risque de fluctuation des cours sur un marché. Elle ne possède pas de placements financiers, de stocks ni d'autres actifs soumis à des fluctuations de cours sur un marché actif.

Risque de crédit et de défaut

La majeure partie des ressources financières d'Innosuisse provient des contributions fédérales. L'ensemble des liquidités sont investies auprès de la Poste et de la Confédération. En raison de la solvabilité des partenaires concernés, cette concentration ne représente pas un risque accru ; le risque de défaut est évalué chaque année conformément à la norme IPSAS 41. De même, les corrections de valeur sur les créances (du croire) sont calculées et adaptées chaque année conformément à la norme IPSAS 41. Dans les cas justifiés, des corrections de valeur individuelles sont également effectuées.

Risque de liquidité

Innosuisse dispose de réserves de liquidités suffisantes. En cas de manque de liquidités, l'art. 20, al. 2, LASEI prévoit que la Confédération accorde des prêts à Innosuisse aux conditions du marché afin d'assurer sa solvabilité.

Risque lié aux taux d'intérêt

Innosuisse n'a actuellement aucun engagement portant intérêt. C'est pourquoi il n'est pas nécessaire de procéder à une analyse de sensibilité relative à la variation du taux d'intérêt.

Explications relatives au bilan

6. Liquidités

(en KCHF)	31.12.2024	31.12.2023
PostFinance	3'057	4'719
PostFinance (EUR)	3'030	5'349
Administration fédérale des finances (AFF)	0	0
Liquidités	6'088	10'067

7. Créances résultant de transactions sans contrepartie

(en KCHF)	31.12.2024	31.12.2023
Créances dans le périmètre de consolidation de la Confédération	32'741	11'887
Créances issues des cofinancements de l'UE	739	4'520
Restitutions des partenaires de recherche	187	285
Restitutions des bénéficiaires de cofinancements de l'UE	0	0
Corrections de valeur	-3	-120
Créances résultant de transactions sans contrepartie	33'664	16'573
Aucune échéance	739	2'377
Non échues	4'092	4'899
Échéance 1 à 60 jours	28'836	5'498
Échéance 61 à 180 jours	0	210
Échéance à plus de 180 jours	0	3'708
Corrections de valeur	-3	-120
Créances résultant de transactions sans contrepartie	33'664	16'573

Les créances dans le périmètre de consolidation de la Confédération concernent en particulier les contributions au SEFRI pour les mesures transitoires en lien avec Horizon Europe, qui ont été portées en compte à la fin de l'exercice 2024 ; en font notamment partie les contributions pour le substitut de l'EIC Accelerator (26'126 KCHF), d'autres mesures transitoires (6'551 KCHF) ainsi que des demandes de restitution de partenaires de recherche IC à hauteur de 64 KCHF. Les créances issues des cofinancements de l'UE comprennent les créances d'EUREKA Eurostars-2 (739 KCHF). Les organisations participant au cofinancement règlent les créances après vérification des déclarations soumises par Innosuisse.

Les corrections de valeur ont été calculées comme suit :

Échéance	Entreprises / start-up	Organisations proches de l'État
Aucune échéance	0.30%	0.01%
Échéance 1 à 60 jours	1.60%	0.01%
Échéance 61 à 180 jours	3.60%	0.01%
Échéance à plus de 180 jours	6.60%	0.01%

Par ailleurs, aucune correction de valeur spécifique sur créance individuelle n'a été constituée.

8. Compte de régularisation d'actifs

(en KCHF)	31.12.2024	31.12.2023
Régularisations dans le périmètre de consolidation de la Confédération sans contrepartie directe	0	15'781
Compte de régularisation d'actifs	0	15'781

En 2024, les subventions versées et les charges imputées au SEFRI dans le cadre des mesures transitoires Horizon Europe ont été

facturées et non régularisées comme l'année précédente.

9. Tableau de variation des immobilisations incorporelles

(en KCHF)	Immobilisations en cours	Système central	Système ERP	Autres	Total
Coûts d'acquisition					
État au 1.1.2023	1'423	4'993	151	387	6'954
Entrées	2'739	2'969	0	0	5'708
Sorties	-2'969	0	0	0	-2'969
État au 31.12.2023	1'193	7'962	151	387	9'693
Entrées	2'607	2'381	247	0	5'235
Sorties	-2'629	-622	0	0	-3'251
État au 31.12.2024	1'171	9'721	398	387	11'677
Amortissements cumulés					
État au 1.1.2023	0	1'191	125	194	1'510
Entrées	0	0	0	0	0
Amortissements	0	766	26	129	921
Sorties	0	0	0	0	0
État au 31.12.2023	0	1'957	151	322	2'430
Entrées	0	0	0	0	0
Amortissements	0	1'162	35	65	1'262
Sorties	0	-622	0	0	-622
État au 31.12.2024	0	2'497	186	387	3'070
Valeur comptable nette au 31.12.2023	1'193	6'005	0	65	7'263
Valeur comptable nette au 31.12.2024	1'171	7'224	212	0	8'607

Innosuisse dispose notamment de deux applications informatiques centrales : le système cœur « Innolink » et un système ERP. L'ancien système cœur « Analytics » sera comptabilisé comme une sortie à la fin de l'année 2024 et ne sera plus géré comme une immobilisation. Le système de reporting activé est présenté sous la rubrique « Autres ». Les coûts des applications informatiques sont comptabilisés à l'actif conformément à la réglementation IPSAS.

Au 31 décembre 2024, les immobilisations incorporelles en cours de réalisation s'élevaient

à 1'171 KCHF ; elles concernent la mise en place et la poursuite du système cœur « Innolink » ainsi que le nouveau système ERP « Abacus », dont le deuxième module, les applications financières, a été mis en service le 1^{er} janvier 2025. La mise en service du développement d'« Innolink » aura lieu au cours du premier semestre 2025.

Il n'existe aucune restriction ni aucun droit de cession ou de gage sur les immobilisations incorporelles.

10. Engagements résultant de transactions sans contrepartie

(en KCHF)	31.12.2024	31.12.2023
Engagements dans le périmètre de consolidation de la Confédération	2'668	656
Engagements vis-à-vis d'autres partenaires de recherche	14'026	8'441
Engagements liés à des cofinancements	8'963	1'687
Divers engagements	0	0
Engagements à court terme résultant de transactions sans contrepartie	25'656	10'784

Les engagements dans le périmètre de consolidation de la Confédération ainsi que les engagements en faveur d'autres partenaires de recherche correspondent principalement aux versements de subventions qui seront effectués début janvier 2025 et qui sont liés à des contrats ou autres documents pertinents qui existent déjà en 2024.

Les engagements liés à des cofinancements concernent les programmes AAL (435 KCHF), DUT (804 KCHF), THCS (2'755 KCHF) et Eurostars 3 (4'970 KCHF). Les montants correspondent aux futurs paiements prévus aux entreprises et partenaires de recherche. Driving Urban Transitions (DUT) est un partenariat cofinancé dans le cadre d'Horizon Europe pour un avenir durable des villes.

11. Autres engagements et compte de régularisation de passifs

(en KCHF)	31.12.2024	31.12.2023
Engagements envers les assurances sociales	180	250
Engagements envers les institutions de prévoyance	217	200
Engagements envers les organes de milice	2'088	1'955
Autres engagements courants	55	20
Autres engagements	2'541	2'426

(en KCHF)	31.12.2024	31.12.2023
Délimitation des charges à payer	0	596
Compte de régularisation de passifs	0	596

12. Instruments financiers

(en KCHF)	Actifs financiers au coût amorti	Passifs financiers au coût amorti	Total valeur comptable	Total valeur vénale
État au 31.12.2023				
Liquidités	10'067	0	10'067	10'067
Créances résultant de livraisons et de prestations	14	0	14	14
Créances résultant de transactions sans contrepartie	16'573	0	16'573	16'573
Autres créances	9	0	9	9
Compte de régularisation d'actifs	15'781	0	15'781	15'781
Engagements résultant de livraisons et de prestations	0	706	706	706
Engagements résultant de transactions sans contrepartie	0	10'784	10'784	10'784
Autres engagements	0	2'426	2'426	2'426
Compte de régularisation de passifs	0	596	596	596
Engagements à long terme résultant de transactions sans contrepartie	0	0	0	0
État au 31.12.2024				
Liquidités	6'088	0	6'088	6'088
Créances résultant de livraisons et de prestations	41	0	41	41
Créances résultant de transactions sans contrepartie	33'664	0	33'664	33'664
Autres créances	158	0	158	158
Compte de régularisation d'actifs	0	0	0	0
Engagements résultant de livraisons et de prestations	0	332	332	332
Engagements résultant de transactions sans contrepartie	0	25'656	25'656	25'656
Autres engagements	0	2'541	2'541	2'541
Compte de régularisation de passifs	0	0	0	0
Engagements à long terme résultant de transactions sans contrepartie	0	0	0	0

13. Provisions

(en KCHF)	Horaires mobiles, vacances, milice	Divers	Total
Provisions à court terme			
État au 1.1.2023	596	33	629
Utilisation	-93	0	-93
Dissolution	0	-33	-33
Constitution	0	35	35
État au 31.12.2023	503	35	538
Utilisation	0	0	0
Dissolution	0	-35	-35
Constitution	58	47	105
État au 31.12.2024	561	47	608

Les autres provisions résultent de recours en suspens pour lesquels Innosuisse doit éventuellement prendre en charge des frais de procédure.

(en KCHF)	Primes de fidélité	Total
Provisions à long terme		
État au 1.1.2023	299	299
Utilisation	-34	-34
Dissolution	0	0
Constitution	90	90
État au 31.12.2023	356	356
Utilisation	-31	-31
Dissolution	0	0
Constitution	106	106
État au 31.12.2024	431	431

La provision pour les primes de fidélité a été calculée par Libera AG selon la norme IPSAS 39.

14. Engagements de prévoyance en faveur du personnel

Prescriptions légales

L'application de la prévoyance professionnelle doit être effectuée par une institution de prévoyance indépendante de l'employeur. La loi fixe des prestations minimales.

Organisation de la prévoyance

Les personnes employées et les bénéficiaires de rentes d'Innosuisse sont assurés auprès de la caisse de prévoyance de la Confédération. Ce fonds de pension est affilié à l'institution collective « Caisse fédérale de pensions PUBLICA » (PUBLICA). PUBLICA est une institution de droit public indépendante de la Confédération.

La Commission de la caisse est l'organe suprême de PUBLICA. Outre la direction, elle exerce la surveillance et le contrôle de la gestion des affaires de PUBLICA. Composée de manière paritaire, elle comprend seize membres (huit représentants des assurés et huit représentants des employeurs issus des institutions de prévoyance affiliées).

Chaque institution de prévoyance dispose de son propre organe paritaire. Celui-ci intervient notamment lors de la conclusion d'un contrat d'affiliation, et décide de l'utilisation des excédents éventuels. L'organe paritaire de l'institution de prévoyance de la Confédération est composé de six représentants de l'employeur et de six représentants du personnel des unités administratives.

Plans de prévoyance

Les plans de prévoyance sont fixés dans le règlement de prévoyance pour les personnes employées et les bénéficiaires de rentes de la caisse de prévoyance de la Confédération, qui fait partie intégrante du contrat d'affiliation à PUBLICA. Les plans de prévoyance prévoient des prestations supérieures aux prestations minimales requises par la loi pour les cas d'invalidité, de décès, de vieillesse ainsi qu'en cas de sortie. Cela signifie qu'il s'agit de plans enveloppants (prestations obligatoires et surobligatoires).

Les cotisations d'épargne de l'employeur et du personnel représentent un pourcentage du salaire assuré. Une prime de risque est perçue

pour couvrir les risques de décès et d'invalidité. Cette prime de risque et les frais administratifs sont payés par l'employeur.

Le montant de la rente de vieillesse correspond à l'avoir de vieillesse existant à la date du départ à la retraite, multiplié par le taux de conversion fixé dans le règlement susmentionné. Les salariés ont la possibilité de toucher leurs prestations de vieillesse sous forme de capital.

Il existe des plans de prévoyance pour différents groupes d'assurés. En outre, les salariés peuvent verser des cotisations d'épargne supplémentaires.

Les prestations de risque sont déterminées en fonction du capital d'épargne projeté, intérêts compris, et du taux de conversion. Elles sont limitées à un pourcentage fixe du salaire assuré. En cas d'invalidité, les prestations sont par exemple limitées à 60 % du salaire assuré.

Placement de la fortune

PUBLICA effectue un placement commun pour toutes les caisses de prévoyance affiliées avec le même profil de placement.

PUBLICA supporte elle-même les risques actuariels et les risques inhérents aux placements. La Commission de la caisse, en tant qu'organe suprême de PUBLICA, porte la responsabilité générale de la gestion de la fortune. Elle est compétente pour émettre et modifier le règlement de placement et elle définit la stratégie de placement. Cette dernière est définie de telle sorte que les prestations réglementaires puissent être versées à l'échéance. Le Comité de placement conseille la Commission de la caisse sur les questions de placements et veille au respect du règlement de placement et de la stratégie de placement.

Risques pour l'employeur

L'organe paritaire de la caisse de prévoyance de la Confédération peut modifier en tout temps les conditions de financement (cotisations et prestations futures).

Tant que subsiste un découvert au sens de l'art. 44 OPP 2, et si d'autres mesures ne permettent pas de le résorber, l'organe paritaire

peut prélever des contributions d'assainissement auprès de l'employeur. Une contribution d'assainissement ne peut être perçue qu'avec le consentement de l'employeur si elle sert au financement des prestations surobligatoires.

Événements particuliers

Les prestations des plans de prévoyance ont été adaptées au cours de la période sous revue. Les dispositions sur le capital en cas de décès ont été modifiées ; en particulier, le montant du capital en cas de décès a été adapté. Cette modification constitue une adaptation des plans.

14.1 Engagements de prévoyance

(en KCHF)	2024	2023
Valeur actuelle des engagements de prévoyance au 31.12	42'404	36'256
Valeur de marché de la fortune de prévoyance au 31.12	-37'448	-32'589
Engagements de prévoyance inscrits au bilan au 31.12	4'956	3'666

Les engagements de prévoyance sont évalués compte tenu du partage des risques entre l'employeur et l'employé (risk sharing ; voir

chap. 3, Principes régissant l'établissement des comptes, p. 11).

14.2 Charges de prévoyance selon IPSAS 39

(en KCHF)	2024	2023
Coûts des services rendus au cours de l'exercice (employeur)	1'438	1'300
Coûts des services rendus comptabilisés a posteriori	77	
Frais administratifs	8	7
Charges d'intérêts sur des engagements de prévoyance	560	724
Revenus des intérêts de la fortune de prévoyance	-505	-655
Charges de prévoyance	1'577	1'377

14.3 Réévaluation des engagements de prévoyance et de la fortune de prévoyance

(en KCHF)	2024	2023
Modifications des hypothèses financières	-1'480	-738
Modifications des hypothèses démographiques	377	0
Ajustements liés à l'expérience	-2'319	-81
Gains/pertes actuariels sur les engagements	-3'423	-819
Revenus de la fortune de prévoyance (hors intérêts)	2'167	324
Réévaluation inscrite dans les capitaux propres	-1'255	-495

14.4 Variation de la valeur actuelle des engagements de prévoyance

(en KCHF)	2024	2023
Valeur actuelle des engagements de prévoyance au 1.1	36'257	31'125
Coûts des services rendus au cours de l'exercice (employeur)	1'438	1'300
Charges d'intérêts sur les engagements de prévoyance	560	724
Prestations perçues et versées	-356	1'356
Coûts des services rendus comptabilisés a posteriori	77	
Cotisations de l'employeur	1'007	931
Gains / pertes actuariels	3'422	819
Valeur actuelle des engagements de prévoyance au 31.12	42'404	36'256

La durée moyenne pondérée des engagements de prévoyance est de 15,4 ans (15,3 ans l'année précédente).

14.5 Évolution de la fortune de prévoyance

(en KCHF)	2024	2023
Fortune de prévoyance à la valeur de marché au 1.1	32'589	27'907
Revenus des intérêts de la fortune de prévoyance	505	655
Cotisations de l'employeur	1'543	1'423
Cotisations des employés	1'007	931
Prestations perçues et versées	-356	1'356
Charges / Revenus de la fortune de prévoyance (hors intérêts)	2'167	325
Frais administratifs	-8	-7
Fortune de prévoyance à la valeur de marché au 31.12	37'448	32'589

Les cotisations que l'employeur s'attend à devoir verser en 2025 à la caisse de prévoyance de la Confédération s'élèvent à 1'626 KCHF.

14.6 Structure des placements de la fortune de prévoyance

Placements de prévoyance – cotés	2024	2023
Liquidités	3.38%	4.26%
Obligations de la Confédération	6.38%	6.69%
Autres obligations en CHF	6.94%	7.73%
Obligations d'État en devises étrangères	14.47%	15.43%
Obligations d'entreprises en devises étrangères	4.88%	7.07%
Hypothèques	2.82%	2.74%
Actions	34.71%	30.56%
Biens immobiliers	8.27%	7.65%
Matières premières	3.25%	3.14%
Total placements cotés	85.10%	85.27%
Placements de prévoyance – non cotés		
	2024	2023
Biens immobiliers	8.12%	8.42%
Autres	6.78%	6.31%
Total placements non cotés	14.90%	14.73%

Les actifs du régime sont investis conformément à la stratégie de placement définie par la Commission de la caisse. Cette stratégie prévoit une répartition en pourcentage de la fortune entre différentes catégories d'actifs. À cet

effet, des valeurs cibles sont fixées par catégorie d'actifs et pour les devises étrangères, et des marges de manœuvre sont définies avec un minimum et un maximum.

14.7 Données actuarielles

	2024	2023
Taux d'actualisation au 1.1	1.50%	2.20%
Taux d'actualisation au 31.12	1.00%	1.50%
Taux d'intérêt projeté de l'avoir vieillesse	1.10%	1.50%
Évolution attendue des salaires	1.20%	1.70%
Évolution attendue des rentes	0.00%	0.00%
Part de la lacune de financement prise en charge par les employés	40.00%	40.00%
Espérance de vie à 65 ans – hommes (nombre d'années)	22.95	22.82
Espérance de vie à 65 ans – femmes (nombre d'années)	24.70	24.59
Bases techniques	LPP 2020 GT	LPP 2020 GT

14.8 Analyse de sensibilité

Hypothèse de hausse (en KCHF)	2024	2023
Taux d'actualisation (modification +0.25%)	-1'023	-853
Taux d'intérêt projeté de l'avoir vieillesse (modification +0.25%)	338	286
Évolution des salaires (modification +0.25%)	77	66
Évolution des rentes (modification +0.25%)	685	573
Espérance de vie à 65 ans (modification +1 an)	533	422
Hypothèse de baisse (en KCHF)	2024	2023
Taux d'actualisation (modification -0.25%)	1'092	908
Taux d'intérêt projeté de l'avoir vieillesse (modification -0.25%)	-331	-281
Évolution des salaires (modification -0.25%)	-74	-63
Évolution des rentes (modification -0.25%)	-651	-545
Espérance de vie à 65 ans (modification -1 an)	-537	-427

L'analyse de sensibilité montre comment l'engagement de prévoyance est modifié par une hausse ou une baisse des principales hypothèses actuarielles. Lors de cette analyse, seule une des hypothèses est modifiée, les autres paramètres restent inchangés.

Le taux d'actualisation et le taux d'intérêt projeté ainsi que les hypothèses sur l'évolution des salaires et des rentes ont augmenté/baissé de 0,25 point de pourcentage. La sensibilité de l'espérance de vie a été calculée avec une baisse et une hausse de l'espérance de vie d'un an.

Explications relatives au compte de résultat

15. Produits

(en KCHF)	2024	2023
Budget de la Confédération « Contribution financière à Innosuisse »	296'715	328'337
Part non réclamée	0	0
Contribution financière réclamée	296'715	328'337
Restitution à la Confédération	0	0
Contribution financière de la Confédération	296'715	328'337
Contribution financière aux loyers	697	659
Contribution financière pour le remplacement de l'EIC Accelerator	56'335	51'999
Contribution financière pour d'autres mesures transitoires Horizon	3'683	13'930
Cofinancement de l'UE	0	0
Inscription de prestations propres à l'actif	331	361
Revenus divers (location parking, taxe sur CO2, autres)	192	24
Produits	357'953	395'311

Au cours de l'exercice 2024, la contribution financière ordinaire de la Confédération a été complètement réclamée.

La contribution de la Confédération pour le substitut de l'EIC Accelerator (mise en œuvre de Swiss Accelerator [52'064 KCHF] et renforcement du programme d'impulsion « Force d'innovation Suisse » [3'424 KCHF] et des projets d'innovation pour start-up [847 KCHF]) est liée à des mesures transitoires que la Confédération a déployées en raison de la non-as-

sociation à Horizon Europe. En plus de sa contribution pour le substitut de l'EIC Accelerator, la Confédération alloue des moyens supplémentaires pour le renforcement de certains instruments d'encouragement (projets Flagship [3'630 KCHF] et projets d'innovation internationaux [53 KCHF]).

L'inscription à l'actif de prestations propres concerne la nouvelle application spécialisée pour le traitement des dossiers d'encouragement (Innolink).

16. Encouragement de l'innovation

(en KCHF)	2024	2023
Contributions à des projets d'innovation avec partenaire chargé de la mise en valeur	103'135	105'799
Contributions à des projets d'innovation sans partenaire chargé de la mise en valeur	25'019	20'411
Contributions à des projets d'innovation du programme d'impulsion « Force d'innovation Suisse »	24'167	33'379
Contributions à des projets d'innovation de start-up	31'445	28'432
Contributions à des projets d'innovation internationaux	26'411	27'350
Contributions à des projets de type « Flagship »	9'610	17'724
Contributions à des projets de type « Bridge » (financement conjoint avec le FNS)	13'515	13'451
Bons pour des études préliminaires (chèques d'innovation)	9'396	6'391
Contributions à des projets Swiss Accelerator	51'985	55'709
Contributions aux coûts de recherche indirects (overhead)	24'262	25'893
Encouragement de projets d'innovation	318'945	334'538
Mesures de sensibilisation et de formation	3'528	3'514
Bons pour un coaching	4'928	3'949
Offres d'information et de conseil	3'231	2'775
Entrepreneuriat fondé sur la science	11'686	10'238
Bons pour un mentoring dans le domaine de l'innovation	1'248	1'274
Contributions à des réseaux thématiques nationaux	11'595	7'134
Contributions à l'organisation de manifestations professionnelles thématiques	580	688
Enterprise Europe Network (EEN)	956	924
Transfert de savoir et de technologie (TST)	14'379	10'019
Diffusion de l'information	962	1'147
Programme d'impulsion Numérisation	0	317
Contributions aux coûts de recherche indirects (overhead)	0	44
Programmes d'encouragement thématiques	0	361
Total mesures d'encouragement de l'innovation	345'972	356'303

Les demandes de restitution d'un total de 3'809 KCHF (année précédente 3'371 KCHF)

sont déjà déduites des contributions d'encouragement.

17. Projets d'innovation internationaux

(en KCHF)	2024	2023
Active Assisted Living (AAL)		
Versements (restitutions déduites)	827	2'643
Financement par l'UE	-445	-1'450
Total	382	1'193
EUREKA Eurostars-2		
Versements (restitutions déduites)	3'346	4'163
Financement par l'UE	-820	-1'289
Total	2'526	2'875
EUREKA Eurostars-3		
Versements (restitutions déduites)	15'087	15'783
Financement par le SEFRI	-4'505	-5'671
Total	10'582	10'112
Transforming Health and Care Systems (THCS)		
Versements (restitutions déduites)	1050	207
Financement par le SEFRI	-315	-62
Total	735	145
Key Digital Technologies (KDT)	3'369	5'691
Autres programmes bilatéraux et multilatéraux	8'817	7'334
Total contributions à des projets d'innovation internationaux	26'411	27'350
Contributions aux coûts de recherche indirects pour des programmes bilatéraux et multilatéraux (overhead)	561	468
Total contributions à des projets d'innovation internationaux incl. overhead	26'972	27'818

Pour les partenariats européens cofinancés AAL et Eurostars-2, l'UE participe au financement des projets d'innovation internationaux. La participation attendue de l'UE est déduite des montants versés. Dans le cas des partenariats Eurostars-3 et THCS, le SEFRI compense les contributions de l'UE du fait de la non-association de la Suisse à Horizon Europe. Le montant de ces contributions est aussi déduit des charges d'encouragement.

En ce qui concerne le partenariat institutionnel KDT, le SEFRI prend aussi en charge la part autrement financée par l'UE. Le versement de cette part est ici effectué directement par le SEFRI aux bénéficiaires des contributions. Parmi les autres programmes bilatéraux et multilatéraux, on trouve notamment ceux menés avec le Royaume-Uni et la Corée du Sud.

18. Charges de personnel

(en KCHF)	2024	2023
Indemnités versées au conseil d'administration	108	106
Indemnités versées au conseil de l'innovation et aux experts	3'482	4'067
Charges salariales secrétariat	11'795	11'125
Salaires et indemnités	15'385	15'298
Coûts de prévoyance nets selon IPSAS 39	1'523	1'307
Autres prestations sociales (AVS, AC, etc.)	1'205	1'123
Prestations sociales	2'728	2'430
Variation provisions pour vacances et heures supplémentaires	58	-93
Variation provisions pour primes de fidélité	75	57
Variation provisions pour cas juridiques	0	0
Provisions personnel	133	-36
Personnel temporaire	37	304
Formation et formation continue	127	147
Frais conseil d'administration, conseil de l'innovation, experts	54	49
Autres charges de personnel secrétariat (frais, annonces)	321	338
Autres charges de personnel	539	838
Total charges de personnel	18'786	18'530

19. Charges de biens et services et autres charges d'exploitation

(en KCHF)	2024	2023
Loyers et charges annexes	698	657
Développement et charges de conseil en informatique	1'204	949
Maintenance et support informatique, infrastructure bureautique	2'730	2'546
Charges informatiques	3'934	3'495
Charges de conseil liées à la recherche contractuelle	412	449
Autres charges de conseil	715	1'247
Charges de conseil	1'127	1'696
Total charges de biens et services	5'758	5'848
Assurances	37	4
Prestations de service externes	1'027	921
Autres charges d'exploitation	526	264
Autres charges d'exploitation	1'589	1'189

Les coûts de développement et charges de conseil en informatique sont principalement des coûts ne pouvant pas être portés à l'actif qui concernent la poursuite du développement de l'application centrale « Innolink » et de la plateforme en nuage, la mise en œuvre de mesures en matière de cybersécurité et de pro-

tection des données et l'introduction du nouveau poste de travail informatique. Les honoraires de l'organe de révision sont compris dans les autres charges d'exploitation et s'élèvent à 74 KCHF. Outre les prestations de révision, aucun autre service n'a été fourni par l'organe de révision.

20. Revenus financiers et charges financières

(en KCHF)	2024	2023
Autres revenus financiers	138	20
Revenus financiers	138	20
Charges d'intérêts sur les engagements de prévoyance en faveur du personnel	54	70
Autres charges financières	15	341
Charges financières	69	410

Les autres revenus financiers comprennent la valorisation des devises étrangères pour des avoirs en euros (135 KCHF) et des créances en euros (2 KCHF).

Les autres charges financières comprennent, outre les frais de tenue de compte, la valorisation des devises étrangères pour des engagements en euros (14 KCHF).

Autres informations

21. Engagements contractuels : contributions d'encouragement octroyées pour les périodes futures

(en KCHF)	31.12.2024	31.12.2023
Contributions à des projets d'innovation avec des partenaires chargés de la mise en valeur	123'573	122'052
Contributions à des projets d'innovation sans partenaire chargé de la mise en valeur	27'114	18'375
Contributions à des projets d'innovation du programme d'impulsion « Force d'innovation Suisse »	18'678	42'368
Contributions à des projets d'innovation de start-up	45'058	29'748
Contributions à des projets d'innovation internationaux	42'058	41'522
Contributions à des projets de type « Flagship »	36'192	48'015
Contributions à des projets de type Bridge (programme conjoint avec le FNS)	446	13'961
Bons pour des études préliminaires (chèques d'innovation)	6'720	7'310
Contributions à des projets Swiss Accelerator	61'208	56'120
Contributions aux coûts de recherche indirects (overhead)	28'801	31'852
Encouragement de projets d'innovation	389'848	411'321
Mesures de sensibilisation et de formation	0	583
Bons pour un coaching	10'187	9'390
Offres d'information et de conseil	1'278	1'809
Entrepreneuriat fondé sur la science	11'465	11'782
Bons pour un mentoring dans le domaine de l'innovation	1'241	1'463
Contributions à des réseaux thématiques nationaux	13'487	11'194
Contributions à l'organisation de manifestations professionnelles thématiques	0	627
Enterprise Europe Network (EEN)	0	0
Transfert de savoir et de technologie (TST)	14'728	13'283
Diffusion de l'information	600	533
Programme d'impulsion Numérisation	0	0
Contributions aux coûts de recherche indirects (overhead)	0	0
Programmes d'encouragement thématiques	0	0
Total mesures d'encouragement de l'innovation	416'642	436'919

Les futures contributions à BRIDGE ne sont pas encore représentées dans les engagements contractuels, car l'accord entre le FNS

et Innosuisse concernant la période 2025-2028 n'était pas encore disponible dans la forme définitive à la fin de 2024.

22. Engagements contractuels : contributions d'encouragement par exercice comptable

(en KCHF)	2025	2026	2027	2028	2029	Total
Encouragement de projets d'innovation	214'406	122'525	40'526	9'709	2'682	389'848
Entrepreneuriat fondé sur la science	5'969	2'149	3'347	0	0	11'465
Transfert de savoir et de technologie	6'245	4'582	3'902	0	0	14'728
Diffusion de l'information	587	14	0	0	0	600
Programmes d'encouragement thématiques	0	0	0	0	0	0
Total mesures d'encouragement de l'innovation	227'207	129'270	47'775	9'709	2'682	416'642

23. Transactions avec des institutions et des parties liées

Innosuisse est un établissement fédéral de droit public doté de la personnalité juridique et qui dispose de ses propres comptes. L'agence est proche aussi bien des institutions et des unités administratives centrales et décentralisées de la Confédération que des unités administratives de la Confédération qui soumettent des comptes spéciaux. Pour Innosuisse, les catégories suivantes sont définies comme parties liées :

- l'administration fédérale au sens de l'art. 6 OLOGA, notamment le SG DEFR et le SEFRI ;
- les membres du conseil d'administration et du conseil de l'innovation ;
- le directeur/la directrice et les autres membres de la direction.

Toutes les transactions avec des parties liées sont effectuées sur la base de relations normales avec les clients ou les fournisseurs et sont réalisées dans les mêmes conditions qu'avec des tiers indépendants, en tenant compte de l'environnement fédéral.

Indemnités et rémunérations des membres du management occupant des fonctions clés

(en KCHF)	2024	2023
Indemnités allouées au conseil d'administration		
Indemnités allouées au président	41	41
Indemnités allouées aux autres membres (6)	74	66
Cotisations assurances sociales décomptées	9	9
	123	115
Indemnités allouées au conseil de l'innovation		
Indemnités allouées au président	40	40
Indemnités allouées aux autres membres (23)	706	668
Cotisations assurances sociales décomptées	56	57
	802	764
Rémunérations allouées à la direction		
Rémunérations allouées à la directrice	249	257
Rémunérations allouées aux autres membres (5)	1'138	1'091
Cotisations assurances sociales décomptées	381	377
	1'768	1'725
Total indemnités et rémunérations des membres du management	2'693	2'604

La composition du conseil d'administration, du conseil de l'innovation et de la direction est indiquée dans le rapport annuel 2024 d'Innosuisse.

Les experts, coaches et mentors ne sont pas considérés comme des membres du management occupant des fonctions clés, étant donné qu'ils ne sont pas habilités à prendre des décisions au nom d'Innosuisse.

24. Redevances des leasings opérationnels

(en KCHF)	31.12.2024	31.12.2023
Échéance jusqu'à 1 an	700	690
Échéance entre 1 et 5 ans	1'400	2'098
Échéance à plus de 5 ans	0	0
Engagements de leasing	2'100	2'788

Le contrat de bail avec l'OFCL, pour les locaux sis Einsteinstrasse 2 à Berne, a été signé en 2021 pour une durée de cinq ans (jusqu'au 31.12.2027). Un droit de résiliation unilatéral est concédé à Innosuisse pour chaque fin de

mois. Ce droit peut être exercé moyennant un préavis de douze mois. Le loyer sera adapté à l'indice des prix à la consommation et augmenté à partir de 2025.

25. Engagements contractuels concernant des frais de fonctionnement pour les périodes futures

(en KCHF)	31.12.2024	31.12.2023
Échéance jusqu'à une année	4'627	5'936
Échéances de plus d'une année, mais de moins de 5 ans	1'578	1'436
Échéances de plus de 5 ans	0	0
Engagements concernant des frais généraux	6'205	7'371

Les principaux engagements contractés concernent Bedag Solutions AG (1'722 KCHF) pour le développement d'Innolink, l'agence Weissgrund (995 KCHF) pour des services de communication, Bewida AG (957 KCHF) pour le développement et l'exploitation du système

ERP Abacus et l'Office fédéral de l'informatique et de la télécommunication OFIT (903 KCHF) pour l'assistance et les services informatiques. Les engagements ne sont majoritairement dus que lorsque les prestations correspondantes ont été sollicitées puis fournies.

26. Information sectorielle

Le résultat d'Innosuisse n'est pas réparti par segment. La majeure partie des coûts est engendrée par les tâches prescrites par la loi (voir chap. 1 Activité opérationnelle) et ne peut

pas être répartie en sous-activités de manière fiable.

27. Événements postérieurs à la date de clôture des comptes annuels

Depuis la date de clôture des comptes, aucun événement susceptible d'avoir un impact significatif sur les comptes annuels 2024 n'est intervenu.

Berne, le 28 février 2025

André Kudelski
Président du conseil d'administration

Dominique Gruhl-Bégin
Directrice

Gérald Walti
Chef des finances et des opérations

Liste des abréviations

AAL	Active Assisted Living
Al.	Alinéa
ACC	Audit and Compliance Committee Innosuisse
AFF	Administration fédérale des finances
Art.	Article
CHF	Francs suisses
DBO	Defined benefit obligation
DUT	Driving Urban Transition
EIC	European Innovation Council
EEN	Enterprise Europe Network
EMPA	Laboratoire fédéral d'essai des matériaux et de recherche
EPFL	École polytechnique fédérale de Lausanne
ETHZ	Eidgenössische Technische Hochschule Zürich
EUR	Euros
FNS	Fonds national suisse de la recherche scientifique
IPSAS	International Public Sector Accounting Standards
KCHF	Milliers de francs suisses
KDT	Key Digital Technologies
KEUR	Milliers d'euros
LASEI	Loi fédérale du 17 juin 2016 sur l'Agence suisse pour l'encouragement de l'innovation (RS 420.2)
LERI	Loi fédérale du 14 décembre 2012 sur l'encouragement de la recherche et de l'innovation (RS 420.1)
LFC	Loi du 7 octobre 2005 sur les finances de la Confédération (RS 611.0)
MCHF	Millions de francs suisses
OFCL	Office fédéral des constructions et de la logistique
OFIT	Office fédéral de l'informatique et de la télécommunication
OLOGA	Ordonnance sur l'organisation du gouvernement et de l'administration du 25 novembre 1998 (RS 172.010.1)
OPP 2	Ordonnance sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité du 18 avril 1984 (RS 831.441.1)
PUBLICA	Caisse fédérale de pensions
RPEC	Règlement du 15 juin 2007 de prévoyance pour les personnes employées et les bénéficiaires de rentes de la Caisse de prévoyance de la Confédération (RS 172.220.141.1)
SCI	Système de contrôle interne
SEFRI	Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation
SG DEFR	Secrétariat général du Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche
THCS	Transforming Health and Care Systems
TST	Transfert de savoir et de technologie
UE	Union européenne
USD	Dollars américains

Rapport de l'organe de révision

Au Conseil d'administration de l'Agence suisse pour l'encouragement de l'innovation (Innosuisse), Berne et au Conseil fédéral

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION SUR LES COMPTES ANNUELS

Opinion d'audit

Nous avons effectué conformément à l'article 11 de la loi fédérale sur l'Agence suisse pour l'encouragement de l'innovation (Loi sur Innosuisse, LASEI, RS 420.2) l'audit des comptes annuels d'Innosuisse, comprenant le bilan au 31 décembre 2024, le compte de résultat, le tableau des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'annexe aux comptes, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière d'Innosuisse au 31 décembre 2024, ainsi que de ses résultats et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS) et sont conformes à la loi suisse.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse, aux Normes internationales d'audit (ISA) et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants d'Innosuisse conformément à la loi sur le contrôle des finances (RS 614.0) et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au conseil d'administration. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune conclusion d'audit sous quelque forme que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent, par ailleurs, comporter des anomalies significatives.



Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilités du conseil d'administration relatives aux comptes annuels

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément aux IPSAS et aux exigences légales. Le conseil d'administration est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité d'Innosuisse à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité d'Innosuisse à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf s'il existe une intention de liquidation d'Innosuisse ou de cessation d'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit du compte annuel

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse, aux ISA et aux NA-CH permettra de toujours détecter une anomalie significative qui pourrait exister. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse, aux ISA et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne d'Innosuisse.
- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation appliqué et, sur la base des éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité d'Innosuisse à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations à ce sujet fournies dans les comptes annuels ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des situations ou événements futurs peuvent cependant amener Innosuisse à cesser son exploitation.

- nous évaluons la présentation dans son ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels, y compris les informations fournies dans les notes, et estimons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle à donner une présentation sincère.

Nous communiquons à la direction et au comité audit et conformité notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne relevée au cours de notre audit.

RAPPORT SUR D'AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

Conformément à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du conseil d'administration.

Conformément à l'art. 11 al. 3 LASEI, nous attestons qu'une gestion des risques appropriée à Innosuisse a été mise en place.

En outre, conformément à l'art. 11 al. 3 LASEI, nous attestons que les informations sur le développement du personnel dans le rapport annuel sont exactes.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Berne, le 28 février 2025

CONTROLE FEDERAL DES FINANCES



Koehli Martin OMQKGC
28.02.2025

Info: admin.ch/esignature | validator.ch

Martin Köhli
Réviseur responsable
Expert-réviseur agréé



Fischer Michael ESWNKI
28.02.2025

Info: admin.ch/esignature | validator.ch

Michael Fischer
Expert-réviseur agréé

Annexes:

Comptes annuels d'Innosuisse comprenant le bilan au 31 décembre 2024, le compte de résultat, le tableau de variation des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice arrêté à cette date, ainsi que les notes annexes

RAPPORT ANNUEL 2024

selon l'art. 17 LASEI

1	Évolution de l'activité au cours de l'année sous revue	2
1.1	Appréciation des résultats 2024	2
1.2	Organisation et mission	5
1.3	Environnement législatif	5
1.4	Gouvernance et gestion	5
1.5	Finances et trésorerie	7
1.6	Investissements et participations stratégiques	8
1.7	Événements extraordinaires	8
2	Informations sur la gestion des risques (art. 17, al. 3 LASEI)	9
2.1	Bases et prescriptions	9
2.2	Responsabilités	9
2.3	Processus de gestion des risques	9
3	Service compliance (art. 7, al. 2 LASEI)	10
3.1	Bases et prescriptions	10
3.2	Responsabilités	10
3.3	Compliance Management System (CMS)	10
4	Gestion du personnel	11
4.1	Bases légales, rapports de travail	11
4.2	Politique du personnel et développements (art. 17, al. 3 LASEI)	11
4.3	Effectif et nombre de postes	13
5	Liens d'intérêts (art. 17, al. 3 LASEI)	15
5.1	Dispositions légales	15
5.2	Règles de conduite	15
5.3	Sensibilisation	15
5.4	Traitement	15
5.5	Événements particuliers	15
5.6	Publication	16

Évolution de l'activité au cours de l'année sous revue

1.1 Appréciation des résultats 2024

Après l'entrée en vigueur de la révision de la loi fédérale sur l'encouragement de la recherche et de l'innovation (LERI) en 2023, Innosuisse a consolidé le nouveau cadre d'encouragement de l'innovation en 2024 tout en optimisant ses instruments et ses processus. Cette révision concerne des changements décidés par le parlement, notamment l'introduction d'un soutien direct aux start-up avant leur entrée sur le marché et aux entreprises qui participent à des projets internationaux à haut potentiel. Les projets d'innovation entre partenaires de recherche et partenaires de mise en valeur restent toutefois au cœur des activités d'Innosuisse. Ces projets permettent, entre autres, aux entreprises et notamment aux petites et moyennes entreprises (PME) d'innover afin de renforcer leur compétitivité, de relever les défis de la transformation numérique et de s'adapter aux besoins de la durabilité. Une récente étude du Centre de recherches conjoncturelles KOF a confirmé la valeur ajoutée de cette offre principale d'encouragement d'Innosuisse. Les résultats sont convaincants : cinq ans après un projet d'innovation, les entreprises soutenues ont un chiffre d'affaires supérieur de 21 % en moyenne et un nombre d'employés supérieur de 18 % en moyenne par rapport aux entreprises comparables qui n'ont pas bénéficié d'un soutien d'Innosuisse. Les activités d'Innosuisse permettent donc d'accélérer la croissance et la performance tant des PME que des start-up suisses.

Avec un intérêt constamment élevé et des demandes de haute qualité, Innosuisse a versé en 2024 des fonds d'encouragement à hauteur de 346 millions de francs (année précédente : 356 millions de francs). Cette allocation a entraîné une perte planifiée de 15,3 millions de francs dans le compte de résultat, réduisant ainsi les réserves libres à 12,7 millions de francs, conformément aux prévisions. Au niveau des

nouveaux fonds approuvés, Innosuisse a accordé des contributions d'encouragement pour un montant total de 341 millions de francs (année précédente : 492 millions de francs). Ce recul de 151 millions de francs par rapport à 2023, qui a été une année d'exception, s'explique principalement par l'absence, au cours de l'année écoulée, de nouvelles contributions approuvées pour l'Initiative Flagship et les Innovation Booster. De plus, en 2024, le budget disponible de 65 millions de francs pour de nouveaux projets du Swiss Accelerator issus de l'appel à projets 2023 était inférieur à l'année précédente. Innosuisse n'a pas pu non plus lancer de nouvel appel à projets Swiss Accelerator au cours de l'année. En comparaison pluriannuelle, le montant global des encouragements approuvés demeure toutefois élevé. Grâce au soutien en cours lié au Swiss Accelerator, ainsi qu'au soutien apporté dans le cadre de projets nationaux et internationaux, Innosuisse a également continué à jouer un rôle important dans l'atténuation des impacts négatifs subis par les PME et les start-up en raison de la non-association au programme-cadre de l'Union européenne pour la recherche et l'innovation Horizon Europe.

En 2024, Innosuisse a reçu 802 demandes pour des projets d'innovation standards. En parallèle, le nouvel outil d'encouragement des projets d'innovation pour start-up, introduit en 2023, a mis en évidence le besoin important pour ce type de soutien également. La forte demande en est le reflet : Innosuisse a reçu 225 demandes en 2024, contre 208 demandes en 2023. Cette offre demeure très compétitive, avec un taux d'approbation de 18 % en 2024. Pour les projets d'innovation internationaux, l'entrée en vigueur de la révision de la LERI a permis à Innosuisse d'harmoniser ses conditions d'encouragement avec les normes internationales et d'éliminer les désavantages concurrentiels pour les entreprises suisses, notamment grâce au financement partiel direct des partenaires de mise en œuvre suisses dans ces projets. Cette évolution a conduit à une demande en forte

croissance, atteignant un niveau exceptionnellement élevé et inattendu avec plus de 500 demandes de projets. Cela représente une hausse de 45 % par rapport à l'année précédente qui avait déjà montré une demande soutenue. En particulier, il convient de souligner la participation significative de la Suisse au partenariat européen Innovative SMEs, dans le cadre duquel Innosuisse a pu soutenir 38 projets Eurostars avec une contribution totale de 12,7 millions de francs. Dans le domaine de la collaboration bilatérale internationale, la demande a également été extraordinairement forte cette année encore. Par exemple, l'appel à projets avec Innovate UK a enregistré un record de 108 demandes soumises. Malgré la bonne qualité des soumissions, seulement 11 projets ont pu être approuvés, étant donné les budgets disponibles limités pour cet appel. Il est à souligner que les procédures d'évaluation pour les instruments avec des contributions directes aux entreprises comprennent des processus rigoureux de due diligence financière en complément des évaluations liées à l'innovation, afin de garantir une gestion responsable des ressources.

En 2024, le transfert de savoir et de technologie a été renforcé, notamment grâce aux mentors en innovation : la demande des PME pour le mentoring afin de développer leurs idées innovantes, de trouver des partenaires de recherche et d'élaborer des demandes de projets est restée élevée en 2024. Au total, 408 PME suisses ont participé au mentoring. Il en va de même au niveau international : les conseillères et les conseillers d'Enterprise Europe Network – Switzerland ont facilité 577 premiers contacts. Quant aux 8 nouveaux Innovation Booster, qui ont démarré leurs activités début 2024, ainsi qu'aux 16 déjà actifs, ils ont continué de développer et de tester des idées radicales dans des domaines thématiques prometteurs.

L'offre de conseil et d'accompagnement aux start-up a connu encore une fois une expansion significative, atteignant un nouveau record. Les demandes pour le coaching ont atteint un pic inédit avec 552 requêtes. Plus de 640 start-up bénéficiaient de cet accompagnement d'Innosuisse à la fin de l'année. La scène entrepreneuriale suisse ne cesse de croître et démontre un besoin tangible de soutien. Le programme de coaching se distingue par sa qualité et l'étendue de ses services, faisant de

cet instrument une référence unique dans son domaine. En ce qui concerne l'offre de sensibilisation et de formation à l'entrepreneuriat, la demande pour les différents modules en 2024 a légèrement augmenté. Innosuisse a conclu avec succès l'appel d'offres public pour les modules de formation 2025-2028, fondés sur un nouveau concept. Les nouveaux Entrepreneurship Trainings s'appuient sur le programme actuel et l'optimisent en vue de renforcer les liens entre les personnes participantes et l'industrie, à promouvoir la diversité dans le domaine des start-up basées sur la science et à accroître la proportion de start-up contribuant aux Objectifs de développement durable (ODD). De plus, un nouveau module numérique sera introduit dès 2025 afin de sensibiliser plus tôt les personnes intéressées par l'entrepreneuriat.

En matière de collaboration nationale et internationale, Innosuisse a renforcé ses partenariats et élargi ses collaborations. Un projet mené avec le Fonds national suisse (FNS) visait à optimiser la gouvernance, l'organisation du secrétariat et le volet « Discovery » du programme BRIDGE, dans le but d'atteindre un niveau de collaboration institutionnelle inégalée. Le projet a été couronné de succès, établissant une base solide pour poursuivre le développement de la collaboration et l'amélioration continue de cet instrument conjoint d'Innosuisse et du FNS.

Quant aux collaborations internationales, la présidence suisse de Taftie, assumée par Innosuisse en 2024, a été largement saluée par les membres et a joué un rôle clé dans le renforcement des liens avec les agences européennes d'encouragement de l'innovation. En vue de la présidence suisse du réseau Eureka en 2025/2026, Innosuisse s'est déjà impliquée activement dans les activités organisationnelles d'Eureka en 2024, afin d'être pleinement opérationnelle pour assumer toutes ses responsabilités dès juin 2025.

L'année écoulée marque la fin de la période quadriennale 2021-2024, qui a été caractérisée par un dynamisme extraordinaire. Durant cette période, Innosuisse a apporté la preuve de son agilité. Elle a lancé un programme d'impulsion pour atténuer les effets de la pandémie de Covid-19, elle a mis en place le Swiss Accelerator très rapidement afin d'offrir aux PME et aux start-up suisses une alternative à la perte

de l'accès au programme de l'Union européenne Horizon Europe. L'Agence suisse pour l'encouragement de l'innovation a également mis en œuvre les optimisations de ses instruments d'encouragement engendrées par la révision de la LERI. En se fondant sur ses valeurs d'intégrité, d'ouverture d'esprit et d'actions, Innosuisse a continué à améliorer ses processus et ses offres d'encouragement tout en formant sa milice et son personnel pour encourager l'innovation de façon efficace. Elle a ainsi pu répondre à une demande croissante, à une sophistication grandissante de l'écosystème et à des attentes toujours plus élevées. Dans un contexte de concurrence internationale accrue dans le domaine de l'innovation, les réductions de moyens prévues dans le domaine de la formation, de la recherche et de l'innovation (FRI) en général et pour Innosuisse en particulier poseront des défis dans la période à venir. Cependant, la palette d'encouragement existant depuis 2023 et les bases solides établies permettent à Innosuisse d'orienter son soutien de manière stratégique, afin de maximiser son impact et la valeur ajoutée de l'innovation en fonction des circonstances et du marché.

1.2 Organisation et mission

L'Agence suisse pour l'encouragement de l'innovation Innosuisse est un établissement autonome de droit public doté de la personnalité juridique. Sa mission, sa forme d'organisation, ses organes et ses instruments sont définis dans une loi spéciale (loi sur Innosuisse, LASEI¹).

Les instruments d'encouragement à sa disposition sont définis dans la loi sur l'encouragement de la recherche et de l'innovation (LERI²). La mission d'Innosuisse est d'encourager l'innovation basée sur la science au profit de l'économie et de la société. En conjuguant savoir, expérience, recherche et développement – combinaison aujourd'hui indispensable à la réussite économique – et par des projets d'innovation, la mise en réseau, la formation et le coaching, Innosuisse encourage de manière ciblée la collaboration entre la science et le marché.

Innosuisse n'a pas lancé d'autre appel à projets du Swiss Accelerator en 2024, contrairement à 2022 et 2023 où elle avait été mandatée par le Conseil fédéral en raison de la non-association de la Suisse à Horizon Europe.

Depuis la mi-novembre 2024, les chercheurs établis en Suisse peuvent à nouveau postuler pour des fonds d'encouragement du programme « Horizon » de l'UE, auxquels ils n'avaient récemment plus accès. Les fonds d'encouragement ne seront toutefois versés que lorsqu'un accord aura été signé entre la Suisse et l'UE. La Suisse avait été exclue du programme de recherche Horizon Europe après l'échec de l'accord-cadre.

1.3 Environnement législatif

Révision partielle de l'ordonnance sur le personnel de l'Agence suisse pour l'encouragement de l'innovation (Ordonnance sur le personnel d'Innosuisse³)

En raison des modifications de la législation fédérale suisse en matière de protection des données entrées en vigueur le 1^{er} septembre 2023, de légères adaptations de l'ordonnance sur le personnel d'Innosuisse ont été

nécessaires dans le domaine du traitement des données personnelles. L'occasion a été saisie pour procéder à d'autres adaptations de l'ordonnance sur le personnel, notamment en mentionnant explicitement et en réglementant plus clairement les nouveaux systèmes d'information d'Innosuisse dans le domaine du personnel et en définissant de manière plus cohérente les compétences en matière de décisions de l'employeur. Les modifications sont entrées en vigueur le 1^{er} février 2024.

Révision totale du règlement électoral relatif aux experts⁴

Le règlement électoral relatif aux experts d'Innosuisse, édicté par le Conseil de l'innovation et soumis à l'approbation du Conseil d'administration, a été révisé avec effet au 17 mai 2024. Les processus régissant l'élection ainsi que les exigences envers les experts ont notamment été adaptés à la pratique et aux besoins.

Révision partielle du règlement interne du Conseil de l'innovation

Le Conseil de l'innovation d'Innosuisse a procédé à des adaptations ponctuelles de son règlement interne après avoir discuté et défini des possibilités d'amélioration de l'efficacité et de la collaboration au sein d'un groupe de travail. Les modifications ont ensuite été approuvées par le Conseil d'administration et sont entrées en vigueur le 1^{er} août 2024.

1.4 Gouvernance et gestion

Conseil d'administration

Le Conseil d'administration, composé de cinq à sept membres élus par le Conseil fédéral, est l'organe de direction suprême d'Innosuisse et est responsable de la gestion stratégique de l'organisation. Il supervise la direction et le Conseil de l'innovation et définit la structure de la gestion des risques et du système de contrôle interne (SCI). Le Conseil d'administration a défini l'organisation, les tâches et les compétences des organes d'Innosuisse dans un règlement d'organisation, dans le cadre des dispositions légales. Des directives internes ainsi qu'un code de conduite complètent l'ensemble des normes.

¹ RS 420.2

² RS 420.1

³ RS 420.232

⁴ À trouver sous : <https://www.innosuisse.admin.ch/fr/lois-ordonnances-et-dispositions-dexecution>

Le Conseil d'administration se réunit pour délibérer et prendre des décisions en commun aussi souvent que les affaires l'exigent. En outre, il est régulièrement informé par la direction de la marche des affaires. Le comité permanent d'audit et de conformité soutient et conseille le Conseil d'administration au sujet de la surveillance de la comptabilité, des rapports financiers ainsi que du respect des lois, des règlements, des directives et d'autres normes internes. Le Conseil d'administration conserve la responsabilité générale des travaux confiés au comité.

Anna Valente a pallié, à partir du 01.02.2024, le départ de Luciana Vaccaro en 2023 (nouvelle présidente de swissuniversities).

Trudi Haemmerli, vice-présidente, est décédée de manière inattendue le 24.06.2024. Au 31 décembre 2024, le Conseil d'administration se compose de six membres.

Les directives sur la représentation des sexes (au moins 40%) et des communautés linguistiques (17% allemand, 33% italien et 50% français) sont respectées, à l'exception de la langue allemande.

Nom	Élection	Entrée	Sortie
Kudelski André	09.12.2016	01.01.2017	
Bugnion Edouard	09.12.2016	01.01.2017	31.12.2024
Ermotti Sergio	09.12.2022	01.01.2023	
Haemmerli Trudi	09.12.2016	01.01.2017	24.06.2024
Illy Marco	09.12.2016	01.01.2017	31.12.2024
Pugin Aude	09.12.2022	01.01.2023	
Valente Anna	24.01.2024	01.02.2024	

Conseil de l'innovation

Le Conseil de l'innovation, composé de 25 membres au maximum, est l'organe spécialisé d'Innosuisse. Il décide des demandes d'encouragement et accompagne l'exécution des mesures d'encouragement sur les plans scientifiques et de l'innovation. En outre, il élabore des propositions concernant la stratégie et les instruments d'encouragement à l'intention du Conseil d'administration. Dans le cadre de son activité, le Conseil de l'innovation recourt à un pool d'experts qui sont élus sur sa proposition par le Conseil d'administration. L'organe directeur du Conseil de l'innovation est responsable, avec la direction, de la planification des travaux du Conseil de l'innovation et du suivi de la mise en œuvre de ses décisions.

Le Conseil de l'innovation est divisé en cinq unités thématiques permanentes (Life Sciences, Social Sciences & Business Management, Engineering, Energy & Environment et ICT) qui sont responsables de la grande majorité des

décisions d'encouragement. Si nécessaire, le Conseil de l'innovation peut créer d'autres unités multithématiques, responsables par exemple des Flagship ou du Swiss Accelerator. Différentes décisions d'encouragement, notamment celles de moindre importance financière, comme l'attribution de chèques d'innovation, sont prises par des membres individuels du Conseil de l'innovation. Cela s'applique également à l'attribution de bons pour le coaching des start-up. Le membre compétent du Conseil de l'innovation s'appuie sur les recommandations d'un comité d'experts qui donne son avis après avoir entendu les start-up candidates au coaching.

Après le renouvellement partiel au début de l'année 2024, le Conseil de l'innovation est composé respectivement de 12 femmes et hommes, ce qui est très équilibré en termes de représentation des genres, de profils de compétences, d'origine et de communauté linguistique.

Conformément au système de rotation, Christoph Rüttimann a repris la présidence de

Bettina Ernst. Leila Schwery assume la vice-présidence.

Expertes et experts

Les experts soutiennent le Conseil de l'innovation dans l'évaluation des demandes d'encouragement et l'accompagnement des projets. Ils disposent d'un parcours diversifié et d'excellents résultats dans le domaine de l'innovation fondée sur la science. Ils doivent en outre avoir de l'expérience dans la conduite de recherches scientifiques et être capables d'évaluer des projets innovants, en particulier ceux des jeunes entreprises. De plus, ils doivent exercer leur activité professionnelle principale dans un domaine pertinent pour l'innovation fondée sur la science.

Depuis le début de l'année 2024, le mandat de 15 experts a pris fin. Le mandat de 138 experts en fonction se termine le 31.12.2024. 15 personnes ne souhaitent pas renouveler leur mandat et il a été renoncé à la réélection de 29 experts. Sur proposition du Conseil de l'innovation, le Conseil d'administration a prolongé en septembre le mandat de 109 experts. Aucune élection de remplacement n'a eu lieu.

Au total, 267 experts et expertes travaillent pour Innosuisse au 31 décembre 2024.

Direction

La direction est l'organe opérationnel d'Innosuisse. Elle se compose de six membres, y compris la directrice. Sur le plan organisationnel, le Secrétariat qu'elle dirige se compose de divisions et de services d'état-major : Encouragement des projets et des programmes, Scène entrepreneuriale et relève, Transfert de savoir et coopération internationale, Finances et opérations, Développement des talents et de l'organisation ainsi que l'état-major de direction. La direction accomplit toutes les tâches qui ne sont pas attribuées à un autre organe par la loi. La directrice dirige le Secrétariat et veille avec lui à la préparation et au suivi des affaires du Conseil d'administration et du Conseil de l'innovation ainsi qu'à la mise en œuvre de leurs décisions.

Le 15.05.2024, le Conseil fédéral a nommé Dominique Gruhl-Bégin comme nouvelle

directrice d'Innosuisse, sur proposition du Conseil d'administration. Elle a succédé le 12.08.2024 à Annalise Eggimann, qui a quitté ses fonctions en vue de son départ à la retraite.

1.5 Finances et trésorerie

La Confédération accorde chaque année à Innosuisse des contributions destinées à indemniser les dépenses liées à l'encouragement de l'innovation ainsi qu'à l'exploitation (frais de fonctionnement). Innosuisse n'a pas reçu de fonds de tiers (selon l'art. 16 LERI) au cours de l'année écoulée. En 2024, la contribution ordinaire de la Confédération s'élevait à 297,4 millions de francs. En plus de la contribution ordinaire de la Confédération, Innosuisse a reçu des fonds supplémentaires à hauteur de 60,0 millions de francs dans le cadre des mesures transitoires concernant Horizon Europe. Ces fonds ont d'une part permis de couvrir les dépenses d'encouragement et les frais de fonctionnement supplémentaires d'un montant total de 56,3 millions de francs pour le remplacement de l'EIC Accelerator. D'autre part, 3,7 millions de francs ont permis de renforcer d'autres programmes d'encouragement d'Innosuisse, qui ont atténué les conséquences négatives de la non-association (programmes internationaux, initiative Flagship).

Au total, les frais de fonctionnement s'élèvent en 2024 à 27,4 millions de francs. Après déduction des coûts supplémentaires liés au remplacement de l'EIC Accelerator, les frais de fonctionnement s'élèvent à 24,9 millions de francs, ce qui correspond à 8,4% de la contribution fédérale ordinaire pour l'année 2024. Sur l'ensemble de la période 2021-2024, les frais de fonctionnement corrigés s'élèvent à 91,1 millions de francs, ce qui permet de respecter la limite fixée à 93,0 millions de francs pour l'ensemble de la période. En pourcentage, les frais de fonctionnement de l'ensemble de la période 2021-2024 représentent 7,6% de la contribution fédérale ordinaire.

En 2024, le compte de résultats affiche une perte de 15,3 millions de francs. Après imputation de la perte au bilan, les réserves s'élèvent à un total

de 14,0 millions de francs (dont réserves libres : 12,7 millions de francs).

1.6 Investissements et participations stratégiques

Au cours de l'année écoulée, Innosuisse a une nouvelle fois principalement investi dans la numérisation et le développement de ses systèmes informatiques (2,6 millions de francs), en particulier dans l'application spécialisée pour le dépôt et le traitement des demandes d'encouragement ainsi que dans le remplacement de l'ancien système ERP. La convivialité, l'adaptabilité et un niveau de sécurité élevé caractérisent les nouvelles

applications, tandis que des simplifications et des automatisations de processus techniques sont mises en œuvre de manière ciblée. Le nouveau système ERP sera mis en service début 2025. Les nouveaux modules développés et certaines parties de l'application centrale « Innolink » seront mis en service en continu.

Fin 2024, Innosuisse ne disposait d'aucune participation stratégique au sens de l'art. 4, al. 2, LASEI.

1.7 Événements extraordinaires

Aucun événement extraordinaire n'a eu lieu au cours de l'exercice écoulé.

2

Informations sur la gestion des risques

(art. 17, al. 3 LASEI)

2.1 Bases et prescriptions

Le Conseil d'administration a défini l'objectif et la finalité ainsi que les principes et les responsabilités en matière de gestion des risques entrepreneuriaux dans une directive séparée consacrée à ce sujet. La gestion des risques d'Innosuisse englobe l'ensemble des méthodes, des objectifs et des mesures permettant une gestion systématique des risques avec un système de contrôle interne (SCI) efficace à l'appui. Ce dernier garantit l'identification, l'évaluation et la gestion des risques à un stade précoce et permet de prendre des mesures pour réduire ou couvrir les risques importants ainsi que leur cumul.

2.2 Responsabilités

Le Conseil d'administration assume la responsabilité finale de la conception de la gestion des risques et du SCI. Il s'appuie sur le comité d'audit et de conformité (Audit and Compliance Committee, ACC) pour approfondir certaines questions et préparer les décisions. La direction assure la mise en œuvre.

Les divisions et les services d'état-major sont responsables de la gestion des risques dans leur domaine de compétence. Dans le cadre du système de gestion des risques à l'échelle de

l'entreprise, l'organe de révision aide le Conseil d'administration et son comité d'audit et de conformité à s'acquitter de leurs responsabilités par des procédures d'audit indépendantes.

Le service de vérification de la conformité est également responsable de la gestion des risques. Il assiste le Conseil d'administration et la direction en matière de gestion des risques et fournit des méthodes et des instruments de gestion des risques.

2.3 Processus de gestion des risques

Innosuisse procède au moins une fois par an à une évaluation des risques. Ceux-ci sont identifiés, inventoriés et évalués à l'aide de méthodes et d'instruments standards, et sont répartis en catégories de risques opérationnels et stratégiques. La direction formule des mesures appropriées pour réduire la probabilité de survenance d'un risque et minimiser son impact potentiel. Le service de vérification de la conformité assure l'élaboration de rapports intégrés en temps opportun et encourage une discussion régulière de la situation des risques au sein de la direction, du comité d'audit et de conformité et du Conseil d'administration. La gestion des risques d'Innosuisse satisfait pleinement à la norme ISO 31000.

3

Service compliance

(art. 7, al. 2 LASEI)

3.1 Bases et prescriptions

Le Conseil d'administration tient absolument à ce que les fonds publics confiés à Innosuisse soient utilisés conformément à leur usage prévu et de manière juridiquement irréprochable et à ce que les demandeurs puissent avoir toute confiance dans l'objectivité et l'impartialité de l'attribution des fonds. Il a donc créé un service de vérification de la conformité et engagé un comité d'audit et de conformité. C'est à lui que revient la responsabilité finale. En février 2024, le Conseil d'administration a adopté les valeurs d'Innosuisse (intégrité, ouverture, action). Celles-ci constituent, avec le Code de conduite et les autres réglementations externes et internes, la base d'une conception uniforme de la conformité chez Innosuisse.

3.2 Responsabilités

Le service de vérification de la conformité, qui est directement subordonné à la Directrice, soutient le Conseil d'administration, la direction et le Conseil de l'innovation dans l'exercice de leurs fonctions en examinant de manière indépendante et objective les risques d'Innosuisse dans le cadre de transactions, de projets et d'autres activités. Le service de vérification de la conformité assume, d'une part, des tâches consultatives et de formation et, d'autre part, est habilité à émettre des directives et à exercer la surveillance.

Le service juridique assiste le Conseil d'administration, la direction et le Conseil de l'innovation dans toutes les questions juridiques. Il est chargé de veiller à ce qu'Innosuisse agisse de manière conforme d'un point de vue juridique. Le service juridique conseille le service de vérification de la conformité.

Le rapport trimestriel de conformité est adressé directement au Conseil d'administration après avoir été examiné en détail par le comité d'audit et de conformité.

3.3 Compliance Management System (CMS)

Innosuisse dispose d'un système de gestion de la conformité validé par un organisme externe, qui est pleinement conforme à la norme ISO 37301 (ex-19600) et donc à la référence mondiale formelle en matière de programmes de compliance.

Les nouveaux collaborateurs du Secrétariat suivent obligatoirement la formation en ligne et passent le test sur les thèmes « prévention de la corruption et code de comportement » ainsi que « la protection des données : nous sommes tous et toutes concernés ». Les collaborateurs du Secrétariat ainsi que les experts sont régulièrement sensibilisés aux thèmes d'actualité (notamment la gestion des cyber-risques, l'utilisation de l'intelligence artificielle, la gestion des conflits d'intérêts, la déclaration des liens d'intérêts et/ou activités annexes, etc.).

4

Gestion du personnel

4.1 Bases légales, rapports de travail

Les rapports de travail des membres de la direction et des autres collaborateurs du Secrétariat sont régis par la loi sur le personnel de la Confédération (LPers⁵), les ordonnances d'application⁶ ainsi que l'ordonnance sur le personnel d'Innosuisse⁷.

Les rapports de travail des collaborateurs du Secrétariat d'Innosuisse relèvent du droit public. A l'exception des contrats d'apprentissage des deux apprentis employés de commerce CFC, il n'existe aucun engagement selon le droit des obligations.

4.2 Politique du personnel et développements (art. 17, al. 3 LASEI)

Bases

La politique du personnel d'Innosuisse est basée sur celle du personnel de la Confédération. Elle a pour but de renforcer la performance d'Innosuisse. À cet effet, elle agit à deux niveaux:

- **Collaborateurs:** l'accomplissement optimal des tâches dépend en définitive de la présence de collaborateurs compétents et bien encadrés. Innosuisse offre à son personnel des conditions d'engagement intéressantes et des perspectives de développement. Elle est un employeur fiable qui entend établir des relations durables avec son personnel.
- **Instruments:** Innosuisse se veut un employeur attrayant recourant à des instruments compétitifs de gestion du personnel, comme par exemple une culture de conduite axée sur les objectifs, des instruments modernes de planification et de gestion des ressources et une offre étendue de formations continues.

Recrutement du personnel

Au cours de l'année sous revue, 12 nouvelles personnes (7 contrats à durée déterminée et 5 à durée indéterminée) ont rejoint Innosuisse. Innosuisse a engagé par ailleurs une personne issue d'une haute école pour un stage d'une durée de 12 mois et une apprentie employée de commerce CFC a débuté sa formation professionnelle initiale. La recherche de personnel s'est faite par le biais d'annonces sur le site Internet et le canal numérique LinkedIn d'Innosuisse ainsi que sur des plateformes d'emploi en ligne.

Développement du personnel

Innosuisse offre à ses collaborateurs la possibilité de se perfectionner en permanence et en fonction de leurs besoins individuels. Sur la base du nombre de postes approuvés, Innosuisse alloue à cet effet des ressources financières aux divisions et à l'état-major. Au cours de l'exercice 2024, une enveloppe de 126'627 francs (2023: 147'227 francs) a été consacrée à la formation du personnel dispensée en externe. Le niveau légèrement inférieur à celui de l'année précédente s'explique par le fait que le coût de certaines offres de formation a diminué.

Pendant la phase d'intégration, les nouveaux collaborateurs d'Innosuisse suivent divers ateliers au cours desquels participent toutes les unités organisationnelles afin de transmettre les connaissances internes d'Innosuisse et de promouvoir la collaboration. Le processus d'introduction comprend également une formation en ligne sur la protection des données et une autre sur la lutte contre la corruption. Une formation en ligne a également été organisée pour tous les collaborateurs sur le thème de l'« utilisation de l'intelligence artificielle (IA) au travail ». En outre, une dernière formation dans le domaine « finances pour les non-spécialistes » a été proposée en 2024. La

⁵ [RS 172.220.1](#)

⁶ [RS 172.220.111.3](#), [RS 172.220.111.31](#) et [RS 172.220.111.4](#)

⁷ [RS 420.232](#)

plateforme de formation du Centre de formation de l'Administration fédérale (CFAF), y compris l'offre de formation en ligne GoodHabit, est toujours à disposition et est activement utilisée. Les collaborateurs ont été invités à utiliser les diverses offres pour développer leurs connaissances. Par ailleurs, plusieurs collaborateurs d'Innosuisse ont été soutenus dans leurs projets individuels de formation continue (tels que CAS, formations certifiantes, séminaires spécialisés).

La ronde des cadres introduite en 2023 s'est établie en 2024. Dans ce cadre, la nouvelle offre de formation continue à la conduite du personnel du Centre de formation de l'Administration fédérale (CFAF) et l'ouvrage de référence « conduite du personnel dans l'administration fédérale » ont été présentés. Par ailleurs, trois nouveaux cadres d'Innosuisse ont participé au séminaire de direction de plusieurs jours. En octobre 2024, Innosuisse a également organisé un atelier d'une journée sur le thème « promotion

de la santé et Best Practices en matière de gestion des absences » pour tous les cadres.

Fidélisation et affectation du personnel

Le processus de gestion de la performance d'Innosuisse, comprenant une évaluation des prestations et une convention d'objectifs, est basé sur le modèle de l'administration fédérale. Il n'y a pas de prescription concernant l'évaluation du niveau de prestations ou la distribution des niveaux.

Les membres de la direction, la majorité des cadres ainsi que d'autres personnes clés travaillent selon le modèle de l'horaire fondé sur la confiance. Fin 2024, il s'agit de 29 collaborateurs, ce qui correspond à 45,3 % des personnes de la classe de salaire 22-33. Tous les autres employés travaillent suivant l'horaire à l'année avec saisie électronique du temps de travail. À la fin de l'année, les jours de vacances restants, le solde horaire variable et les comptes pour congé sabbatique étaient les suivants:

Solde par équivalent plein temps (EPT) en jours	2024	2023	Variation	
			Nombre absolu	Valeur relative
Jours de vacances restants prime de fidélité incluse	7,31	7,06	+0,24	+3,4 %
Solde horaire variable (sans compte pour congé sabbatique)	1,51	0,74	+0,77	+103,9 %

Compte pour congé sabbatique en jours	2024	2023	Variation	
			Nombre absolu	Valeur relative
Nombre de personnes ayant un compte pour congé sabbatique	8	8	0	0,0 %
Solde du compte pour congé sabbatique (en jours)	106	123	-17	-13,8 %

Les soldes horaires ont augmenté par rapport à l'année précédente, en particulier en ce qui concerne le solde horaires flexible. Cela s'explique essentiellement par le volume de travail élevé lié aux projets de numérisation, à la direction du projet Swiss Accelerator ainsi qu'aux travaux saisonniers de fin d'année. Il a été proposé au personnel de se faire payer le solde horaire flexible positif en décembre 2024. Les employés à partir de la classe de salaire 22 ont eu la possibilité de reporter au 1^{er} janvier 2024 un maximum de 100 heures supplémentaires sur un compte pour congé sabbatique, et ont à nouveau été invités à

envisager le passage au modèle de l'horaire de travail fondé sur la confiance.

4.3 Effectif et nombre de postes

Effectif et nombre de postes

La diversité des points de vue et des modes de pensée individuels – façonnés par l'origine, le genre, l'âge et l'expérience – est porteuse d'une diversité de potentiels. Fin 2024 Innosuisse employait 107 personnes au Secrétariat, ce qui représentait au total 89,6 équivalents plein temps (EPT). En outre, Innosuisse emploie fin 2024 deux apprentis et une stagiaire de haute école. Ces derniers ne sont pas pris en compte dans les statistiques. 9 collaborateurs sont de nationalités étrangères. Ne sont pas inclus dans ces calculs les personnes employées à titre temporaire.

Travail à temps partiel

Des formes de travail souples et attrayantes telles que le télétravail, l'horaire à l'année et des modèles de travail à temps partiel permettent de maintenir l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée. Tous les postes à temps plein sont mis au concours avec un taux d'occupation de 80 à 100 %. Les conditions-cadres liées au partage de poste, y compris pour les cadres, sont utilisées. Six personnes travaillent actuellement selon le modèle de partage de poste (« job sharing »).

Fin 2024, 51 employés (37 femmes et 14 hommes) travaillent à temps partiel (calculé jusqu'à un taux d'occupation de 89 %). La proportion de salariés à temps partiel est de 52,9 % pour les femmes et de 37,8 % pour les hommes. La moyenne pour les deux genres se situe à 47,7 %. Le taux d'occupation moyen des salariés à temps partiel est de 66,2 % chez les femmes et de 75,7 % chez les hommes. La moyenne pour les deux genres se situe ainsi à 68,8 %.

Structure par âge et répartition par genre

L'âge moyen du personnel d'Innosuisse est de 42,2 ans (femmes : 41,3 ans, hommes : 43,9 ans). 65,4 % des collaborateurs sont des femmes et 34,6 % sont des hommes. Cela correspond à une légère augmentation de la part des hommes. Innosuisse poursuit ses efforts pour que les processus de recrutement prennent en compte des candidats compétents de tous les genres dans la procédure de sélection. La proportion de femmes occupant une fonction de cadre (≥ classe de salaire 24) est de 48,9 % pour

les femmes et de 51,1 % pour les hommes. Avec ces valeurs, la représentation des sexes est conforme au cadre défini par le Conseil fédéral pour le personnel de la Confédération.

Langues

Innosuisse encourage le plurilinguisme, la communication interne et externe se fait majoritairement en plusieurs langues.

La majorité des collaborateurs d'Innosuisse (76,0 %) est de langue maternelle allemande. La part des collaborateurs dont la première langue est le français (16,3 %) et l'italien (6,7 %) a légèrement diminué et reste actuellement encore inférieure aux valeurs cibles. Un collaborateur (1,0 %) parle le romanche. En outre, Innosuisse emploie un collaborateur dont la première langue est l'anglais et deux collaborateurs dont la première langue est une autre langue (ceux-ci sont exclus des statistiques). Tous les collaborateurs d'Innosuisse sont plurilingues. Pour accomplir les tâches liées à l'encouragement de l'innovation, il est important que les collaborateurs disposent de connaissances d'une deuxième langue nationale. En outre, la maîtrise de l'anglais est indispensable pour la grande majorité des collaborateurs.

Rotation du personnel

Le taux de rotation du personnel – départs à la retraite, fins de contrat à durée déterminée, résiliations du contrat par les employés et licenciements par l'employeur – est calculé en fin d'année par rapport à l'effectif total. Celui-ci comprend toutes les fonctions rémunérées par un salaire mensuel, quel que soit le niveau hiérarchique. Ne sont pas pris en compte les apprentis, les stagiaires de haute école, les membres des organes de milice (Conseil d'administration, Conseil de l'innovation) et les experts.

En 2024, le taux de rotation s'est établi à 12,1 % (2023 : 11,2 %). Quatre départs volontaires (2023 : 8), huit départs pour cause de fin de contrat de travail à durée déterminée (2023 : 2) et un départ d'un commun accord sont intervenus.

Fin 2024, 19 salariés (2023 : 18) avaient un contrat à durée déterminée, dont 7 (2023 : 11) ont commencé leur activité en 2024.

Le taux de retour des parents après un congé maternité/paternité est toujours de 100 %.

Places d'apprentissage

Depuis le 1^{er} août 2020, Innosuisse forme des apprentis employés de commerce (CFC). Fin 2024, deux apprentis employés de commerce CFC se trouvent en formation professionnelle initiale (1^{ère} et 3^{ème} année d'apprentissage).

Emploi de personnes en situation de handicap

Innosuisse n'emploie actuellement aucune personne en situation de handicap. Depuis juin 2022, les offres d'emploi mentionnent explicitement que l'égalité des chances est une priorité absolue chez Innosuisse et que l'agence s'engage à promouvoir l'intégration professionnelle des personnes en situation de handicap. En outre, depuis novembre 2022, les offres d'emploi sont également publiées sur une plateforme adaptée qui s'adresse

spécifiquement aux personnes en situation de handicap.

Analyse de salaires et salaire moyen

Innosuisse prévoit d'effectuer la prochaine analyse de l'égalité salariale en 2025.

La classe de salaire de la Directrice est fixée dans l'ordonnance sur le personnel d'Innosuisse. Le Conseil d'administration détermine la classe de salaire des autres membres de la Direction.

Le salaire de base moyen annuel des collaborateurs du Secrétariat a été de 129'068 francs pour 2024 (2023 : 123'382 francs) par extrapolation à un taux d'occupation de 100%. Cette augmentation provient de l'évolution normale des salaires ainsi que de l'embauche d'un nombre restreint de spécialistes.

5

Liens d'intérêts

(art. 17, al. 3 LASEI)

5.1 Dispositions légales

Contrairement à la plupart des unités de la Confédération devenues autonomes, les dispositions légales relatives aux liens d'intérêts ne s'appliquent pas seulement aux membres du Conseil d'administration, mais aussi à ceux du Conseil de l'innovation et aux expertes et experts :

- Les candidats à l'élection au **Conseil d'administration** (CA) doivent déclarer leurs liens d'intérêts au Conseil fédéral (art. 6, al. 3 LASEI).
- Les candidats à l'élection au **Conseil de l'innovation** (CI) doivent déclarer leurs liens d'intérêts au Conseil d'administration (art. 9, al. 5 LASEI).
- Les dispositions de l'art. 9, al. 5, relatives à la publication des intérêts s'appliquent par analogie aux **expertes et experts** élus par le Conseil d'administration.
- Le Conseil d'administration adopte les mesures d'organisation qui sont nécessaires pour préserver les intérêts d'Innosuisse et prévenir les conflits d'intérêts (art. 6, al. 5 LASEI).

5.2 Règles de conduite

Depuis le début des activités d'Innosuisse (le 1^{er} janvier 2018), les règles de conduite en vigueur sont concrétisées dans différents documents :

- Code de conduite Innosuisse
- Directive du Conseil d'administration → « Liens d'intérêts des membres du Conseil d'administration, des membres du Conseil d'innovation et des expertes et experts »

Pour les collaborateurs d'Innosuisse, une consigne de la Direction règle la gestion des « conflits d'intérêts, opérations pour compte propre, activités accessoires, dons, autres avantages et invitations ».

5.3 Sensibilisation

En vertu de la LASEI, de la directive du Conseil d'administration et en accord avec le Président du Conseil d'administration, les liens d'intérêts déclarés des personnes de milice travaillant pour Innosuisse (Conseil d'administration, Conseil de l'innovation, expertes et experts) sont soumis au moins une fois par mandat à une vérification conforme à la protection des données (dite « reputable background screening/check »). Les résultats sont soigneusement examinés par le service de conformité et l'ACC avant d'être portés à la connaissance des différentes personnes concernées. En cas de doute, ces dernières doivent s'expliquer.

Toutes les personnes soumises à l'obligation de déclaration sont régulièrement invitées à vérifier leurs liens d'intérêts déclarés et à les actualiser si nécessaire.

5.4 Traitement

Le rapport de conformité trimestriel est directement adressé au Conseil d'administration et est préalablement traité de manière approfondie par l'ACC. Celui-ci comprend :

- Résumé de la modification des liens d'intérêts (Conseil d'administration, Conseil de l'innovation, expertes et experts), y compris le détail des mutations des membres du Conseil d'administration.
- Aperçu des conflits d'intérêts déclarés et des récusations (Conseil d'administration, Conseil de l'innovation, expertes et experts, direction et collaboratrices et collaborateurs) dans les affaires courantes.
- Résultats sommaires sur les « reputable background screening/check » effectués.

5.5 Événements particuliers

Il n'y a pas d'événements particuliers. Les dispositions existantes contribuent à garantir la

qualité des informations collectées et à minimiser les risques découlant de liens d'intérêt non déclarés (réputation, réexamens dans le cadre de procédures administratives, etc.).

5.6 Publication

Les liens d'intérêts des membres du Conseil d'administration élus par le Conseil fédéral sont publiés dans [l'annuaire de la Chancellerie fédérale](#) conformément à l'art. 8k, OLOGA.

Les liens d'intérêts des membres élus du Conseil de l'innovation et des experts élus sont publiés sur [le site Internet d'Innosuisse](#).

Au 31 décembre 2023, Innosuisse déclare 1'308 liens d'intérêts (activités professionnelles incluses) de 303 personnes (Conseil d'administration : 6, Conseil de l'innovation : 24, direction : 6 ; experts : 267). Le résumé sommaire figure dans l'annexe du présent rapport annuel.

Changements 2024 au sein du Conseil d'administration:

Au cours de l'exercice 2024, les changements survenus dans les liens d'intérêts des membres du Conseil d'administration sont les suivants (les mutations suite au décès de Trudi Haemmerli et fins de mandat d'Edouard Bugnion et de Marco Illy ne sont pas listés):

Nom	Lien d'intérêt	Fonction	Entrée en fonction	Départ
Kudelski, André	SKIDATA GmbH	Membre du Conseil de surveillance		30.09.2024

Conseil d'administration
(art. 6, al. 7 LASEI)

Détails voir:
[Annuaire de la Chancellerie fédérale](#)

Activités au sein d'organes de direction et de surveillance ainsi que de conseils consultatifs et d'organes similaires de sociétés, d'institutions et de fondations suisses et étrangères (y compris sous forme de sociétés) de droit privé et public
 Activités de conseil ou d'expertise pour des offices fédéraux et autres
 Activités permanentes de direction ou de conseil pour des groupes d'intérêts suisses ou étrangers
 Activités dans d'autres organes de la Confédération

Nom	Activité professionnelle				
Kudelski André	Président Directeur Général (CEO), Kudelski SA	22	-	2	3
Bugnion Edouard	Professeur Datacenter Systems Laboratory EPFL	6	-	-	-
Illy Marco	Président, The Medical Supply Company of Switzerland (MSCS) Ltd.	2	-	-	-
Valente Anna	Professeure en robotique industrielle, SUPSI	1	-	4	-
Ermotti Sergio Pietro	Group CEO UBS AG	10	-	6	-
Pugin Toker Aude	CEO APCO Technologies SA	3	1	-	1

Conseil de l'innovation (art. 9, al. 7 LASEI)

Détails voir:

[Site internet d'Innosuisse](#)

Activités au sein d'organes de direction et de surveillance ainsi que de conseils consultatifs et d'organes similaires de sociétés, d'institutions et de fondations suisses et étrangères (y compris sous forme de sociétés) de droit privé et public

Activités de conseil ou d'expertise pour des offices fédéraux et autres

Activités permanentes de direction ou de conseil pour des groupes d'intérêts suisses ou étrangers

Activités dans d'autres organes de la Confédération

Nom	Activité professionnelle				
Andreatta Gaëlle	Apheros	-	-	-	1
Brown David	Logan Brown S.à r.l.	3	-	1	-
Casanova Nicoletta	FEMTOprint SA	2	-	1	4
Casas Nathalie	EMPA	-	-	-	-
Chaudhuri Toufann	DLMS User Association	-	-	-	2
Cortona Elena	Belimo Automation	1	-	-	-
de Leon Alethia	Senes Science GmbH	4	-	-	2
Demartines Nicolas	Centre Hospitalier Universitaire Vaudois	4	-	-	-
Ernst Bettina	PRECLIN Biosystems SA	10	-	-	-
Farber Vanina Andrea	IMD Business School	2	-	-	1
Herzog Nicole	Board Member and Business Angel	13	-	-	-
Heuberger Renat	South Pole Holding AG	5	-	-	-
Jafari Samira	Dätwyler Schweiz AG	1	-	-	-
Kane Malick	HES-SO FR	-	-	-	-
Lovis Christian	University of Geneva	-	1	-	3
Pletscher Claudia	Metall Zug AG	10	-	-	-
Puschmann Thomas	Universität Zürich, Swiss Fintech Innovations (SFTI)	-	2	-	3
Quarteroni Silvia Alessandra	Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL)	-	1	2	-
Reischuk Raphael	Zühlke Engineering	2	-	-	2
Renaud Philippe	EPFL Ecole polytechnique fédérale de Lausanne	5	-	-	-
Rüttimann Christoph	Bystronic Group	3	-	-	1
Schneider Gisbert	inSili.com, AlloCyte Phamarceuticals, Endogena Therapeutics Inc., ETH Zürich, Xanadys GmbH	2	-	-	-
Schwery Leila	Cilag GmbH International	-	-	-	-
Tzonis Stelio	Eduxia SA	2	-	-	-

Direction
(art. 17, al. 3 LASEI)

Selon déclarations fournies

Activités au sein d'organes de direction et de surveillance ainsi que de conseils consultatifs et d'organes similaires de sociétés, d'institutions et de fondations suisses et étrangères (y compris sous forme de sociétés) de droit privé et public

Activités de conseil ou d'expertise pour des offices fédéraux et autres

Activités permanentes de direction ou de conseil pour des groupes d'intérêts suisses ou étrangers

Activités dans d'autres organes de la Confédération

Nom	Activité professionnelle				
Anselmi Maria	Cheffe de la division Scène entrepreneuriale et relève	Oui ⁸	–	–	–
Gruhl-Bégin Dominique	Directrice	Oui ⁹	–	–	–
Pauchard Marc	Chef de la division Transfert de savoir et coopération internationale	Oui ¹⁰	–	–	–
Plattner Barbla	Cheffe de la division Développement des talents et de l'organisation	–	–	–	–
Russi Thomas	Chef de la division Encouragement des projets et des programmes	Oui ¹¹	–	–	–
Walti Gérald	Chef de la division Finances et opérations	Oui ¹²	Oui ¹³	–	–

⁸ Membre du conseil consultatif du Center for Entrepreneurship and Executive Development (CEED) dans la section du SEAF (Small Enterprises Assistance Fund), Washington D.C., USA

⁹ Membre du jury du Swiss Technology Award et du Swiss Economic Award, membre du jury du prix Venture, membre de la Commission formation et recherche d'economiesuisse, membre de Team Switzerland, membre du réseau Future FRI, membre de la Délégation recherche de Swissuniversities, membre du Sounding Board Promotion de la place économique SGE

¹⁰ Membre du jury du Prix à l'Innovation, canton de Fribourg (décerné tous les deux ans)

¹¹ Membre du conseil d'administration de Schurter AG

¹² Membre du conseil d'administration de Walti AG Seon, Membre du conseil de fondation SWITCH

¹³ Membre du Steering Board du Financial Innovation Desk (FIND), rattaché au Secrétariat d'État aux questions financières internationales

Experts

(art. 10, al. 2 LASEI)

Détails voir:

[Site internet d'Innosuisse](#)

Activités au sein d'organes de direction et de surveillance ainsi que de conseils consultatifs et d'organes similaires de sociétés, d'institutions et de fondations suisses et étrangères (y compris sous forme de sociétés) de droit privé et public

Activités de conseil ou d'expertise pour des offices fédéraux et autres

Activités permanentes de direction ou de conseil pour des groupes d'intérêts suisses ou étrangers

Activités dans d'autres organes de la Confédération

Nom	Activité professionnelle				
Acklin Bruno	Self-employed	3	-	-	-
Albert Patrick	ARI-SO	1	-	2	-
Alberti Andrea	PMOD/WRC / Officina Stellare	1	-	3	-
Altman Marina	Self-employed	-	1	2	-
Altpeter Friedhelm	Wandfluh AG	-	-	-	-
Ambrosetti Gianluca	Synhelion SA	-	-	-	-
Andersen Marilyne	EPFL	7	-	-	1
Andriotto Mauro	Entrepreneur and business consultant	15	-	2	-
Augustynowicz Edyta	Berner Fachhochschule	-	-	-	-
Ayer Serge	HEIA-FR	1	-	-	-
Baer Jonas	InnoSpark GmbH	2	-	-	-
Barbal Alain	Novostia SA	-	-	-	-
Barbero Cristina	R2M Solution	1	-	-	-
Barth Martin	Self-employed	3	-	-	-
Basin David	ETH Zürich	4	1	-	-
Baumann Veronica	UBS	2	-	-	-
Baumgartner Daniel	ZHAW School of Engineering	2	-	1	-
Bénard Michel	Self-employed Fachhochschule	1	-	-	-
Berchtold Christian	Nordwestschweiz School of Life Sciences	-	-	4	-
Bernard André	matriq AG	3	-	-	-
Bernasconi Andrea	Haute école d'ingénierie et de gestion du canton de Vaud	3	-	2	-
Bertozzi Carlo	InCephalo	-	-	-	-
Betschon Elsbeth	Clienia Littenheid AG	1	-	-	-
Bignens Serge	Berner Fachhochschule	6	2	-	-
Bisognano Carmelo	Exogems SA	-	-	-	-

Détails voir:
[Site internet d'Innosuisse](#)

Activités au sein d'organes de direction et de surveillance ainsi que de conseils consultatifs et d'organes similaires de sociétés, d'institutions et de fondations suisses et étrangères (y compris sous forme de sociétés) de droit privé et public

Activités de conseil ou d'expertise pour des offices fédéraux et autres

Activités permanentes de direction ou de conseil pour des groupes d'intérêts suisses ou étrangers

Activités dans d'autres organes de la Confédération

Nom	Activité professionnelle				
Björck Albena	ZHAW School of Management and Law	2	-	2	-
Bluhm Alves Bernardo	Zoundream AG	1	-	1	-
Bocek Thomas	OST Otschweizer Fachhochschule	3	-	4	-
Bonmarin Mathias	ZHAW	1	-	-	-
Bortot Sara	SUPSI	-	-	-	-
Botha Roelene	RhySearch	2	-	-	-
Brunschwiler Thomas	IBM Research GmbH	-	-	-	-
Buchmann Marco-Andrea	Laval Science AG	1	-	-	-
Buhler Peter	IBM Research GmbH	1	-	-	-
Bürer Mary Jean	Self-employed	1	-	-	-
Burger Catherine	Swiss Re	-	-	-	-
Cabello Linda	Creative Dock	2	-	-	-
Callini Elsa	University of Bern	1	-	-	-
Casati Fabio Arturo	Independent consultant and interim manager	4	-	-	-
Castrovinci Cercatore Andrea	SUPSI	-	-	1	1
Ceballos Siham	Self-employed	1	-	-	-
Charbonnier Catherine	XpertIA	-	-	1	1
Claesson Ulf	Clinerion Ltd; BLR & Partner AG; ETH Zürich	9	-	-	-
Clouts Michael	Exentis Group	-	-	-	-
Colombo Gerhard Andreas	Conwert AG	6	1	4	-
Conte Enrico	ABB Schweiz AG	-	-	-	-
Cornella Sandro	makora AG	1	-	-	-
Curtin François	ETH Zürich	6	-	-	-
Dalessandro Luca	Etix GmbH	9	-	-	-
Degen Thomas	Nanoflex Robotics AG	1	-	-	-

Détails voir:
[Site internet d'Innosuisse](#)

Activités au sein d'organes de direction et de surveillance ainsi que de conseils consultatifs et d'organes similaires de sociétés, d'institutions et de fondations suisses et étrangères (y compris sous forme de sociétés) de droit privé et public

Activités de conseil ou d'expertise pour des offices fédéraux et autres

Activités permanentes de direction ou de conseil pour des groupes d'intérêts suisses ou étrangers

Activités dans d'autres organes de la Confédération

Nom	Activité professionnelle				
Delidais Alexandre	AXA Technology services advanced engineering lab SA	2	-	-	-
Demarmels Anton	AND Innovation GmbH	2	1	2	-
Denizdurduran Berat	Square Factory	3	-	2	-
Denzler Alexander	Lucerne University of Applied Sciences and Arts	2	-	1	-
Dettwiler Martina Andrea	Vetscope Pathologie Dettwiler	-	-	-	-
Di Centa Carolina	BNP Paribas Wealth Management Switzerland	1	-	-	-
Dizac Greg	Logitech Europe S.A.	-	-	-	-
Dolak Franziska	Siemens	-	-	-	-
Draeger Nicholas	Giblot Food and Health GmbH	13	-	-	-
El Maliki Tewfiq	Hépia HES-SO	2	-	-	-
Ellenberger Urs	CIMCOM Engineering AG	1	-	1	-
Enz Werner Markus	Consultenz GmbH	3	-	-	-
Eschmann Michael	Mpower Ventures AG	4	-	1	-
Eugster-Meier Elisabeth	Berner Fachhochschule Hochschule für Agrar- Forst- und Lebensmittelwissenschaften	-	-	2	-
Fasnacht Daniel	EcosystemPartners AG / Uni Zürich	-	-	-	-
Fazan Pierre	Micron Technology Belgium	2	4	1	-
Fenacci Damon	OneOverZero AG	-	-	-	-
Firmin Lea	Venture foundation	-	-	-	-
Flückiger Isabelle	Baloise Versicherung AG	3	-	-	-
Fluet Marie-Christine	ReHaptix GmbH	-	-	-	-
Föhn Heidrun	Rotmont GmbH	-	-	-	-
Fontana Rossella	Veranex Switzerland	-	-	-	-
Forrer Martin	FISBA AG	1	-	-	-
Frutig Daniel	EvolutionF AG	8	-	-	-
Frycek Rudolf	AMIRES Sàrl	4	-	2	-

Détails voir:
[Site internet d'Innosuisse](#)

Activités au sein d'organes de direction et de surveillance ainsi que de conseils consultatifs et d'organes similaires de sociétés, d'institutions et de fondations suisses et étrangères (y compris sous forme de sociétés) de droit privé et public

Activités de conseil ou d'expertise pour des offices fédéraux et autres

Activités permanentes de direction ou de conseil pour des groupes d'intérêts suisses ou étrangers

Activités dans d'autres organes de la Confédération

Nom	Activité professionnelle				
Fuhrer Andreas	SBB	-	-	-	-
Gaemperle Philippe	Sales Challenge Consulting Sàrl	1	-	8	-
Gambardella Antonio	FONGIT	8	2	-	-
Gasser Marc	Aioma AG	-	-	-	1
Genoud Dominique	HES-SO Valais Wallis	-	-	-	-
Gianella Sandro	EngiCer SA	1	-	-	-
Giermindl Lisa Marie	Ost - Ostschweizer Fachhochschule	-	-	-	-
Gillingham Dennis	University of Basel	1	-	-	-
Girardin François	CHUV	1	2	-	-
Glöss Alexia N	Eugster / Frismag AG	1	-	-	-
Goebel Markus	M&G Advisors GmbH	1	-	-	-
Grauschopf Ulla	Swissmedic	1	-	-	-
Gremaud Marco	MGRD Sàrl	1	-	-	-
Grunder Sergio	DuPont	-	-	-	-
Guarella Alexis	Supercomputing Systems AG	-	-	-	-
Gueissaz Caroline	Self-employed	2	-	2	-
Gurtner Pascal	Helvetia	3	2	-	-
Guye Patrick	Rejuveron AG	-	-	-	-
Györfi Brigitta	Creablin GmbH	-	-	-	-
Hacklin Aino	Credit Suisse (Schweiz) AG	1	-	1	-
Hacklin Fredrik	ZHAW School of Management and Law	5	-	-	-
Häring Daniel	HD Partners	1	-	-	-
Hassani Mounir	Vetoquinol	-	-	1	-
Häusler Jean-Marc	Roche Pharma Schweiz AG	2	-	-	-
Heinemann Gereon	SLM Solutions Group AG	-	-	-	-

Détails voir:
[Site internet d'Innosuisse](#)

Activités au sein d'organes de direction et de surveillance ainsi que de conseils consultatifs et d'organes similaires de sociétés, d'institutions et de fondations suisses et étrangères (y compris sous forme de sociétés) de droit privé et public

Activités de conseil ou d'expertise pour des offices fédéraux et autres

Activités permanentes de direction ou de conseil pour des groupes d'intérêts suisses ou étrangers

Activités dans d'autres organes de la Confédération

Nom	Activité professionnelle				
Heinlein Bernd	Alcon/Grieshaber AG	-	-	-	-
Helliwell Stephen	Rejuveron Life Sciences AG	-	-	-	-
Hennebert Jean	HES-SO	-	1	2	-
Herrmann Matthias	University Hospital Zürich	1	-	-	-
Herrmann Peter		-	-	2	-
Heuschkel Martin	EMHC AG	-	-	-	-
Hilb Michael Dominik	DBP Holding AG	13	-	6	-
Hofmann Jessica	GreenFuelHub Fachhochschule Nordwestschweiz Hochschule für Technik	-	-	-	-
Holtz Ronald		3	-	3	-
Huber Stephan	Pädagogische Hochschule Zug	4	1	3	-
Hunziker Christoph	Fachhochschule Nordwestschweiz	-	-	-	-
Hutter Andreas	CSEM	2	-	-	-
Ibn-Elhaj Mohammed	Swissartech GmbH	-	-	-	-
Ilic Alexander	ETH Zürich	5	-	3	-
Jacob Christine	FHNW	1	1	-	-
Johler Sophia	University of Zürich	1	-	2	-
Jurytko Cynthia	Self-employed Independent Consultant in Life Sciences	-	-	3	-
Kadi Linda		-	-	-	-
Kaiser Ulrich	Duale Hochschule Lörrach	2	-	-	-
Kamer Lukas	Lukas Kamer GmbH	-	-	-	-
Karrer-Rüedi Erna	EOS Entrepreneur Foundation	2	-	-	-
Kaushal Deepshi	EBP Schweiz OST Ostschweizer Fachhochschule	1	-	1	-
Keel Hanspeter		2	2	-	1
Koch Guido	Amphilix AG	-	-	2	-
Kocher Christoph	Landqart AG	-	-	-	-

Détails voir:
[Site internet d'Innosuisse](#)

Activités au sein d'organes de direction et de surveillance ainsi que de conseils consultatifs et d'organes similaires de sociétés, d'institutions et de fondations suisses et étrangères (y compris sous forme de sociétés) de droit privé et public

Activités de conseil ou d'expertise pour des offices fédéraux et autres

Activités permanentes de direction ou de conseil pour des groupes d'intérêts suisses ou étrangers

Activités dans d'autres organes de la Confédération

Nom	Activité professionnelle				
Koirala Binod Prasad	Empa	1	-	4	-
Kottmann Markus	OST Ostschweizer Fachhochschule	-	-	1	-
Kovács Imre	RUAG AG	1	-	-	-
Krauthammer Michael	University of Zürich	2	-	-	-
Kristiansen Per Magnus	FHNW School of Engineering	6	-	-	-
Kryszczuk Krzysztof	ZHAW	-	-	-	-
Kuhn Julia	KPT	-	-	3	1
Kumar Nitin	Xurce AG	4	-	-	-
La Cara Barbara	ETH Zurich	2	-	-	-
La Mesa Andrea	Binomial Eleven Sagl	1	-	-	-
La Palombara Pier Francesco	Self-employed	6	-	-	-
Lamendola Ritalba	Self-employed	2	-	3	-
Lamprecht Tobias	OST Ostschweizer Fachhochschule	1	-	-	-
Langer Jacquin Anja	Depsys SA	1	-	-	-
Laue Carsten	Thrust CL Sàrl	2	-	-	-
Leeds Jennifer	Novartis Institutes for Biomedical Research Inc	3	-	-	-
Lefort François	HES-SO Genève	2	-	1	-
Leo Giovanni	Efficient Frontier Invest	9	-	1	-
Lepori Daniel	BKW	-	-	1	-
Lerch Hans-Ulrich	Lerch Verfahrenstechnik NOEMA	-	-	-	-
Lév Jana	Unternehmensgestaltung GmbH	1	-	-	-
Lichtenberger Bianka	Fachhochschule Graubünden / ANGroup GmbH	-	-	-	-
Lipps Georg	Fachhochschule Nordwestschweiz	-	-	-	-
Lohan Katrin Solveig	Ost - Ostschweizer Fachhochschule	1	-	-	-
Lucas Daisy	Geoinfra Ingenieure AG	-	-	-	-

Détails voir:
[Site internet d'Innosuisse](#)

Activités au sein d'organes de direction et de surveillance ainsi que de conseils consultatifs et d'organes similaires de sociétés, d'institutions et de fondations suisses et étrangères (y compris sous forme de sociétés) de droit privé et public

Activités de conseil ou d'expertise pour des offices fédéraux et autres

Activités permanentes de direction ou de conseil pour des groupes d'intérêts suisses ou étrangers

Activités dans d'autres organes de la Confédération

Nom	Activité professionnelle				
Lukas Wilma	W Life Sciences Sàrl	2	-	-	-
Lünenburger Lars	ETH Transfer	1	-	-	-
Maier Edith	OST Ostschweizer Fachhochschule	-	-	1	-
Marketos Nora	Jacobs Foundation	1	-	2	-
Mathews Nithin	Microsoft Switzerland GmbH	-	-	-	-
Mehta Farhad	OST Ostschweizer Fachhochschule	-	-	-	-
Mendoza Toledo Luis Carlos	Beyond Scroll Start-up	-	-	1	1
Menz Christine	Self-employed	3	-	-	-
Merbold Hannes	Fachhochschule Graubünden	1	-	-	-
Messmer Peter	Suva	4	-	-	-
Metzger Stefan	Beyond Civic AG	3	-	2	-
Miners James	FONGIT	-	-	1	1
Moesching Sylvain	netSME Consulting Sàrl	-	-	-	-
Mohajeri M. Hasan	Swissmedic	-	-	1	-
Moser Aurelie	Founder	-	-	4	-
Mozzetti-Rohrseitz Valeria	Adolphe Merkle Institute	1	-	2	-
Müller Kaspar	Syngenta Crop Protection AG	-	-	-	-
Muntwyler Urs	Berner Fachhochschule	2	-	-	-
Münzel Norbert	Lakeside Technology GmbH	3	-	1	-
Muralt Rolf	MobiledgeX	-	-	-	-
Naef Reto	Topadur Pharma AG	4	1	-	-
Neuberger Ulrike	MEDICALBOARD GmbH	3	-	-	-
Niederberger André	VirtaMed AG	-	-	-	-
Nikolics Katalin	Piaget SA	-	-	-	-
Nisato Giovanni	Innovation-Horizons GmbH	2	-	3	-

Détails voir:
[Site internet d'Innosuisse](#)

Activités au sein d'organes de direction et de surveillance ainsi que de conseils consultatifs et d'organes similaires de sociétés, d'institutions et de fondations suisses et étrangères (y compris sous forme de sociétés)
 de droit privé et public
 Activités de conseil ou d'expertise pour des offices fédéraux et autres
 Activités permanentes de direction ou de conseil pour des groupes d'intérêts suisses ou étrangers
 Activités dans d'autres organes de la Confédération

Nom	Activité professionnelle				
Nordmann Gero	Glatt GmbH	1	-	-	-
Nowak Andrzej	SICPA SA	2	-	-	-
Nussli Oliver	Nestlé (Société des Produits Nestlé)	2	-	-	-
O'Donovan Brigid	IoT Sensing - Self-employed	-	-	-	-
Olbert-Bock Sibylle	OST Ostschweizer Fachhochschule	1	-	-	-
Paice Andrew	Hochschule Luzern Technik und Architektur	-	-	1	-
Pallotta Vincenzo	HEIG-VD	1	-	4	-
Palmieri Michele	CSEM	-	-	-	-
Partovi Nia Raheleh	Microdul AG	3	-	-	-
Pasqualini Isabella	Hochschule Luzern	-	-	-	-
Perale Giuseppe	I.B.I. SA / USI	3	2	-	-
Perroud Sébastien	IAR Group Holding AG	5	-	-	-
Peterhans Matthias	Ender Diagnostics	1	-	-	-
Petit Agnes	MOBBOT SA	3	-	-	-
Pichelin Frédéric	Berner Fachhochschule	4	-	-	-
Pier Harald	cenogent GmbH	1	-	-	-
Pirovino Bruno	DalCor Pharmaceuticals	1	-	-	-
Pooyan-Weihs Ladan	Lucerne University of Applied Sciences & Art	-	-	-	-
Portier-Reinhart Nina	Self-employed	4	-	-	-
Radtke Barbara	Goldstück AG	1	-	2	-
Ramon Meike	UniL / SNF	2	7	1	-
Rauschenberger Jens	Proceq AG	-	-	-	-
Reidy Beat	Bern	2	-	-	-
Reinert Felix	ProtoShape 3D-Printing AG	2	-	-	-
Rejman Lucie	Swiss Federal Institute of Technology Zurich (ETH Zurich)	3	-	-	1

Détails voir:
[Site internet d'Innosuisse](#)

Activités au sein d'organes de direction et de surveillance ainsi que de conseils consultatifs et d'organes similaires de sociétés, d'institutions et de fondations suisses et étrangères (y compris sous forme de sociétés) de droit privé et public

Activités de conseil ou d'expertise pour des offices fédéraux et autres

Activités permanentes de direction ou de conseil pour des groupes d'intérêts suisses ou étrangers

Activités dans d'autres organes de la Confédération

Nom	Activité professionnelle				
Revol Vincent	CSEM SA	1	-	-	-
Righi Marcello	ZHAW	5	-	-	-
Roduit Johann	Self-employed	4	-	9	-
Roecker Stéphane	SUCCEED (ROECKER CONSULTING SARL)	5	-	1	-
Rohrseitz Nicola	Cisco Systems International Sàrl	4	-	-	-
Rollier Raphael	swisstopo	-	-	3	-
Romanyuk Andriy	Glas Trösch AG	1	-	-	-
Rosenthal Matthias	ZHAW School of Engineering	1	-	-	-
Rösler Ursula	KLS Martin Group	-	-	-	-
Roth Christian	V-ZUG AG	-	-	-	-
Roth Olivier	DPC DATA PROTECTION COMPANY SARL / PRO-DATA LGI SA	13	-	1	1
Roveda Loris	SUPSI	-	-	2	-
Rugova Qendresa	Enfinit Sàrl	-	-	3	-
Ruhstaller Beat	ZHAW School of Engineering	1	-	-	-
Rupenyan-Vasileva Alisa	Inspire AG and ETH Zürich	1	-	1	-
Russo Silvestro	Self-employed	2	-	3	-
Sägesser Anaïs	scaling4good	9	-	4	-
Saner Kathrin	PostFinance AG	1	-	-	-
Schaffner Beatrice	Schaffner Smart Solutions AG	1	-	3	-
Schegg Roland	Haute école de gestion de la HES-SO Valais-Wallis	2	-	-	-
Scherrer Barbara	KoinaSoft GmbH	-	-	-	-
Schilg Sabine	iDeals	-	-	3	-
Schimmer Ralph	University of Zurich	1	-	1	-
Schock Birgitta	Schock + Guyan Architekten GmbH	4	1	3	-
Schorsch Susanne Katharina	Verve Capital Partners	-	-	-	-

Détails voir:
[Site internet d'Innosuisse](#)

Activités au sein d'organes de direction et de surveillance ainsi que de conseils consultatifs et d'organes similaires de sociétés, d'institutions et de fondations suisses et étrangères (y compris sous forme de sociétés) de droit privé et public

Activités de conseil ou d'expertise pour des offices fédéraux et autres

Activités permanentes de direction ou de conseil pour des groupes d'intérêts suisses ou étrangers

Activités dans d'autres organes de la Confédération

Nom	Activité professionnelle				
Schouker Ivan	Finarchitects Sàrl	7	-	-	-
Schumann Anika	IBM Research - Zurich	-	-	-	-
Schumann Thomas	Technopark Winterthur AG	-	-	4	-
Schwarz Margrit	BlackWay Biosciences AG	5	-	-	-
Scicchitano Alessandra	Self-employed	1	-	1	-
Seiler-Blarer Jennifer	Spitalzentrum Biel	-	-	-	-
Sereda Olha	Cheffe de service adjointe Etat de Neuchâtel (Service de l'emploi)	-	-	5	-
Silacci Paolo	Agroscope	-	-	-	-
Silvestri Marco	SUPSI	2	-	-	-
Sinues Pablo	University Children's Hospital Basel (UKBB)	2	-	-	1
Slooves Robert	Thalent SA and DIP Genève	1	-	-	-
Spieldenner Jörg	Lungenliga Schweiz	3	-	-	1
Splivallo Richard	Nectariss Sral	2	-	-	-
Stalder Anna	University Hospital Basel	1	-	-	-
Stoll Thibaud	Excelsus Structural Solutions (Swiss) AG	1	-	-	-
Stricker Christian	agn Genetics GmbH	-	-	-	-
Stucki Andreas	Solcept AG	1	-	-	-
Stuker Florian	Eidgenössisches Institut für Metrologie METAS	-	1	2	-
Taipale-Marioni Tuula	PM-Pro GmbH	1	-	-	-
Talary Mark	AT MedTech GmbH	5	1	1	-
Teubert Ursula	cross-ING AG	-	1	2	-
Thoben Birgit	Future.Solutions Sàrl	1	-	1	1
Thomann Dominik	UpSpin Innovation GmbH	-	-	-	-
Van Landuyt Pascale	EPFL	1	-	1	-
Venguerenko Maria	Consulat Général de France/Business France en Suisse	1	-	-	-

Détails voir:
[Site internet d'Innosuisse](#)

Activités au sein d'organes de direction et de surveillance ainsi que de conseils consultatifs et d'organes similaires de sociétés, d'institutions et de fondations suisses et étrangères (y compris sous forme de sociétés) de droit privé et public

Activités de conseil ou d'expertise pour des offices fédéraux et autres

Activités permanentes de direction ou de conseil pour des groupes d'intérêts suisses ou étrangers

Activités dans d'autres organes de la Confédération

Nom	Activité professionnelle				
Venturini Francesca	ZHAW	-	-	-	-
Vihma Maija	C-Advisory GmbH	-	-	-	-
Völkel Reinhard	SUSS MicroOptics SA	8	-	1	-
Wälder Georg	Hepia HES-GE	-	-	-	-
Wallerand Anna Sophia	BKW Energie AG	-	-	-	-
Weissenberg Julien	Weissenberg GmbH	3	-	3	-
Wenger Klea	Swisscom Ventures	4	-	1	-
Wolf Martin	University of Zurich	2	-	5	-
Zechner Stefanie	Self-employed Zürcher Kantonalbank / Zhu & Partner AG	1	-	1	-
Zhu Dehua	Self-employed	5	-	-	-
Zoltani Tenke	Synova SA	11	-	-	-
Zryd Amédée	Fondation EPFL Innovation Park	1	-	1	-
Zuo Gillet Lan	Waat4U Sàrl	-	-	-	-
Zürcher Olivier		-	-	1	-

**Lisez notre
magazine annuel
en ligne!**

discover-innosuisse.ch

Innosuisse – Agence suisse pour
l'encouragement de l'innovation
Einsteinstrasse 2
3003 Berne
<https://www.innosuisse.ch>

IMPRESSUM

Éditrice: Innosuisse – Agence suisse
pour l'encouragement de l'innovation
© Innosuisse, avril 2025